

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE



**LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE DU
BURKINA FASO**

TABLE DES MATIERES

PREFACE	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LES VALEURS FONDAMENTALES ET LA VISION DU FUTUR DE LA NATION BURKINABE	Erreur ! Signet non défini.
I. LES VALEURS FONDAMENTALES, SOCLE DE LA NATION	7
1.1. Les valeurs culturelles traditionnelles	7
1.2. Les valeurs républicaines	11
II. LA VISION NATIONALE DU FUTUR	13
CHAPITRE II : LES INTERÊTS NATIONAUX	Erreur ! Signet non défini.
I. DEFINITION	15
II. IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DES INTERÊTS NATIONAUX	17
2.1. Les intérêts vitaux.....	17
2.2. Les intérêts stratégiques.....	18
2.3. Les intérêts périphériques.....	22
CHAPITRE III : L'ANALYSE DU CONTEXTE STRATEGIQUE	Erreur ! Signet non défini.
I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	24
1.1. Un monde de moins en moins sûr.....	24
1.2. Des enjeux sécuritaires accrus	26
1.3. Des défis sécuritaires aggravés et plus complexes	26
II. LE CONTEXTE REGIONAL AFRICAIN	28
2.1. Le contexte sécuritaire régional africain et ses perspectives stratégiques.....	28
2.2. Le contexte géopolitique du Sahel : une donne stratégique majeure	30
III. LE BURKINA FASO DANS LA GEOPOLITIQUE OUEST-AFRICAINE	33
3.1. Considérations géostratégiques.....	33
3.2. Le Burkina Faso et son voisinage immédiat.....	34
3.3. Le Burkina Faso face aux enjeux de la coopération.....	34
3.4. Des opportunités à saisir	35
IV. LE CONTEXTE NATIONAL	36
4.1. Des fonctions régaliennes de l'Etat	37

4.2. De la gouvernance politique.....	47
4.3. De la gouvernance socioéconomique	48
4.4. De la gouvernance sécuritaire.....	50
V. LES CONCLUSIONS MAJEURES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE STRATEGIQUE	51
I. DEFINITIONS	54
1.1. Menace	54
1.2. Risque	54
1.3. Vulnérabilité.....	54
II. IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION.....	55
2.1. Les menaces	55
2.2. Les risques	56
2.3. Les vulnérabilités	59
CHAPITRE V : LA VISION ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE	61
I- LA VISION DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE.....	62
1.1. La finalité.....	62
1.2. L'approche holistique	63
1.3. Une triple exigence	63
II- LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE	64
CHAPITRE VI : LE CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE	68
I. ORIENTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE ..	69
II. DE LA STRATEGIE DE SECURITE NATIONALE	69
III. DES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES.....	70
IV. DES STRATEGIES SPECIFIQUES.....	71
V. DES PLANS PARTICULIERS	71

PREFACE

DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT

Mes chers compatriotes,

En avril 2015, le Burkina Faso expérimentait les premiers chocs d'une rupture stratégique de son environnement sécuritaire. En effet, les premières attaques terroristes enregistrées cette année-là sur le sol national, puis, celles plus sanglantes qui ont visé la Capitale Ouagadougou le 15 janvier 2016, faisaient découvrir à notre Nation, la face hideuse du terrorisme, celle de la violence aveugle, gratuite et insensée.

Cette éruption de la menace terroriste prenant soudainement pour cible notre pays, constituait alors les prémices d'un nouveau contexte stratégique lourd de défis pour la sécurité nationale. Les difficultés d'adaptation à ce nouveau contexte traduisent l'état d'impréparation de notre Nation à y faire face. Elles soulignent davantage une lacune majeure de la gouvernance sécuritaire de notre pays, marquée par l'absence d'un référentiel stratégique à même de donner plus de cohérence et d'efficacité aux réponses nationales aux défis sécuritaires de plus en plus complexes.

Désormais, cette lacune stratégique est corrigée. La commission pluridisciplinaire mise en place et installée le 17 juin 2019 a élaboré le premier document d'orientation de la sécurité nationale du Burkina Faso, depuis l'accession du pays à la souveraineté nationale le 5 Août 1960. Cela a été rendu possible au terme d'un processus participatif, inclusif associant des experts en défense et sécurité, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnes ressources, les partis politiques de la majorité et de l'opposition, l'administration publique, les autorités coutumières et religieuses, la société civile, les organisations syndicales, les organisations de femmes et de jeunes, le secteur privé ainsi que les forces vives au niveau régional.

Je félicite les membres de cette commission et l'ensemble des parties prenantes pour l'excellente qualité de cette œuvre pionnière, et bien plus, pour la preuve qu'ils ont ainsi administrée, que notre Nation dispose de ressources et de compétences endogènes

capables de conduire de manière autonome et souveraine, des réflexions de très haut niveau stratégique au service de son bien-être.

Ce nouveau référentiel politico-stratégique de la gouvernance sécuritaire du Burkina Faso pose les fondations solides de l'édifice de la Sécurité nationale en lien avec le développement socio-économique, définit les intérêts nationaux et décline, sur l'horizon des trente années à venir, une vision politique cohérente avec des objectifs stratégiques précis. Il introduit ainsi une innovation majeure, celle du concept de sécurité nationale.

Ce nouveau concept contextualisé est justifié par l'exigence de transcender les cloisonnements sectoriels traditionnels de la gouvernance sécuritaire pour développer une approche globale, transversale et fédératrice, qui permet de mettre en étroite corrélation toutes les dimensions de la sécurité et d'intégrer les nouveaux impératifs stratégiques dictés par les évolutions contextuelles. Il nous importe alors d'internaliser ce concept dans la législation nationale afin de lui donner un cadre juridique adéquat de mise en œuvre.

La Politique de sécurité nationale pose ainsi les fondements d'une nouvelle vision qui consacre un changement de paradigme stratégique majeur dans la gouvernance sécuritaire du Burkina Faso. La nouvelle approche stratégique se veut holistique. Elle repose sur cette conviction aujourd'hui largement partagée dans le monde, que la nature des menaces émergentes et des défis sécuritaires appelle des réponses diversifiées et coordonnées. A celle classique militaro-policière, doivent désormais se conjuguer d'autres options de réponses endogènes, politiques, diplomatiques, économiques, sociales et culturelles, qui permettent de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et non pas seulement à ses manifestations.

Cette nouvelle dimension intègre aussi une autre exigence sécuritaire nouvelle, celle du concept de sécurité humaine, qui place le citoyen au cœur des préoccupations. Aux nécessités d'assurer la sécurité de l'Etat et celle physique du citoyen et de ses biens, se pose également l'exigence de réaliser à son profit, les conditions d'une sécurité alimentaire, sanitaire, économique, environnementale, sociale et politique satisfaisante. Cela exige en retour du citoyen d'être un acteur responsable, un partenaire et un coproducteur de la sécurité.

Cependant, qu'il soit bien compris, que la Politique de sécurité nationale, aussi pertinente soit-elle, n'éradiquera pas toute seule les défis sécuritaires auxquels notre Nation est confrontée. Elle exige d'être sous-tendue par une stratégie de sécurité nationale ainsi que des politiques et des stratégies sectorielles et spécifiques en matière de gouvernance sécuritaire qu'il importe d'élaborer subséquemment, afin d'assurer sa mise œuvre cohérente et efficiente. C'est donc dire que le chantier du nouvel édifice sécuritaire doit se poursuivre avec la contribution de tous et avec pour ambition de bâtir une architecture de sécurité nationale cohérente, pertinente et adaptée aux évolutions.

J'engage particulièrement le gouvernement à diligemment élaborer et mettre en œuvre des politiques sectorielles et des stratégies nationales, sectorielles et spécifiques.

Je note avec satisfaction que le processus d'élaboration de la Politique de sécurité nationale a été éminemment participatif et inclusif permettant ainsi d'en assurer l'acceptation par tous. Il m'importe aussi que sa mise en œuvre le soit tout autant, et j'y attache du prix. Pour cela, j'en appelle à l'implication de toutes les forces vives de la Nation afin que dans un esprit patriotique, nous puissions ensemble développer une puissante volonté nationale sans laquelle la construction d'une sécurité nationale satisfaisante ne sera qu'une vaine entreprise.

Il importe enfin de souligner que dans la nouvelle vision, la sécurité nationale engage non seulement les forces armées nationales et les services de sécurité intérieure, mais exige, dorénavant, une implication citoyenne active, organisée et encadrée. Par conséquent, la mise en œuvre réussie de la Politique de sécurité nationale demande de tous, un changement de mentalité et de comportement. Cela implique que nous fassions tous l'effort nécessaire, à quelque position que nous soyons, de déconstruire les clivages corporatistes et de promouvoir l'approche inclusive et coordonnée consacrée par la nouvelle vision de la sécurité nationale. C'est ensemble, dans la discipline, et organisés, que nous bâtirons et défendrons notre cher beau pays, le Burkina Faso, pour les générations présentes et à venir.

Capitaine Ibrahim TRAORE

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ALPC : Arme Légère et de Petit Calibre

CDR	:	Comité de Défense de la Révolution
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CE- PONADS	:	Commission d'Elaboration de la Politique de Défense et de Sécurité
CFA	:	Communauté Financière d'Afrique
CILSS	:	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CR	:	Comités Révolutionnaires
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FAN	:	Forces Armées Nationales
FDS	:	Forces de Défense et de Sécurité
FESPACO	:	Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
FILO	:	Foire Internationale du Livre de Ouagadougou
FSI	:	Forces de Sécurité Intérieure
NRBC	:	Nucléaire-Radiologique-Bactériologique-Chimique
OTAN	:	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSN	:	Politique de Sécurité Nationale
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SSN	:	Stratégie de Sécurité Nationale
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest-africaine

INTRODUCTION

La Politique de Sécurité Nationale

ou l'exigence d'un référentiel stratégique pour la gouvernance sécuritaire

Depuis avril 2015, le Burkina Faso connaît une dégradation inédite de sa situation sécuritaire. En effet, à l'instar de ses voisins du Sahel, il est l'objet d'attaques terroristes qui menacent ses fondements existentiels. Par ailleurs, souvent provoqués et attisés par l'action terroriste, les conflits communautaires connaissent une aggravation sans précédent causant des massacres importants de populations. Des attaques terroristes ciblent également des religieux exposant à des risques de conflits confessionnels. De nombreuses écoles sont fermées compromettant ainsi l'avenir de la jeunesse et de la nation entière. En outre, les attaques entraînent un déplacement massif de populations, générant ainsi une grave crise humanitaire. Il faut souligner enfin que la menace terroriste intervient dans un contexte où les populations sont déjà confrontées à une précarité sociale et économique ainsi qu'à des épisodes d'insécurité alimentaire exacerbés par le changement climatique.

Ce nouveau contexte, marqué par des défis sécuritaires accrus, met en exergue les vulnérabilités structurelles ainsi que les insuffisances organisationnelles, opérationnelles et capacitaires de la nation. Face à l'ampleur des défis sécuritaires, et en application des recommandations du Forum national sur la sécurité qui s'est tenu à Ouagadougou du 24 au 26 octobre 2017, le gouvernement a décidé de mettre en place une commission pluridisciplinaire d'élaboration de la Politique nationale de défense et de sécurité (CE-PONADS) par le décret N°2018-1161 / PRES / PM / MSECUC / MDNAC / MJDHPC / MATD / MINEFID / MEEVCC du 19 décembre 2018 et l'arrêté N°2019-0377/MSECUC/CAB du 14 mai 2019.

L'élaboration d'une politique de sécurité nationale est donc pleinement justifiée. Cependant, l'option d'élaborer une Politique de sécurité nationale en lieu et place d'une Politique de défense et de sécurité telle qu'initialement prescrite par le décret ci-dessus cité, trouve sa justification dans les exigences du nouveau contexte auquel le monde entier est confronté. Un contexte qui souligne l'importance de l'approche holistique comme fondement d'une gouvernance sécuritaire efficace et satisfaisante, qui met un accent sur la sécurité humaine, complémentaire de la sécurité de l'Etat.

La Politique de sécurité nationale est, par définition, la formalisation de la conception qu'un Etat se fait sur les grandes orientations de sa sécurité nationale. Elle vise à définir une vision stratégique en matière de sécurité nationale et à fixer les objectifs à atteindre pour réaliser cette vision. La Politique de sécurité nationale est donc une déclaration officielle qui définit une orientation générale visant à guider l'action de l'Etat et de ses démembrements dans la gouvernance de la sécurité nationale. Elle a également pour vocation de servir de référentiel unique d'alignement stratégique et d'élaboration d'autres documents, tels que la stratégie de sécurité nationale, les stratégies sectorielles et les plans particuliers.

Cette nouvelle approche conceptuelle de la sécurité nationale s'articule autour d'un ordonnancement d'instruments politiques, stratégiques et opérationnels complémentaires qui apportent de manière étagée mais dans une cohérence d'alignement stratégique, des réponses structurelles et opérationnelles aux différentes problématiques de la gouvernance de la sécurité nationale de notre pays. Partant de cette approche, la Politique de sécurité nationale, qui tire ses fondements de la Constitution et de la loi organique portant organisation générale de la sécurité nationale, se veut un document de nature prospective qui pose les fondements de la gouvernance sécuritaire politico-stratégiques de la sécurité nationale, lesquels sont complétés par des outils institutionnels et opérationnels de mise en œuvre.

L'élaboration de la Politique de sécurité nationale du Burkina Faso est donc structurée par un changement de paradigme stratégique décisif. Ce changement s'exerce sur deux faits majeurs. Le premier fait porte sur l'option prise d'adopter l'approche holistique soulignée plus haut. Le second fait porte sur la démarche méthodologique qui, pour la première fois au Burkina Faso, associe intimement des professionnels de la sécurité, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des représentants de divers groupes socioprofessionnels de la nation, à l'œuvre de construction de la sécurité nationale.

La Politique de sécurité nationale rompt ainsi avec une conception restrictive de la sécurité et offre les fondements de vision et d'orientation stratégiques de l'action publique, élaborés dans un processus participatif et inclusif.

Ainsi, la Politique de sécurité nationale comporte six (06) grandes parties :

- la première partie porte sur les valeurs fondamentales et la vision du futur souhaité de la Nation, pose les fondements de la Nation comme socle de la sécurité nationale ;
- la deuxième partie définit les intérêts nationaux ;
- la troisième partie porte sur l'analyse du contexte stratégique international, régional et national, qui permet d'avoir une claire compréhension du monde, des perspectives stratégiques, des tendances lourdes afin d'ajuster les orientations stratégiques ;
- la quatrième partie fait un diagnostic des menaces, risques et vulnérabilités de la sécurité nationale ;
- la cinquième partie définit la vision et les objectifs stratégiques de la sécurité nationale ;
- la sixième partie décline le cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale.

La Politique de sécurité nationale constitue désormais un référentiel stratégique unique sur lequel doivent s'aligner toutes les politiques et stratégies sécuritaires. Elle est dorénavant la boussole stratégique de tous les intervenants dans le domaine de la sécurité.

CHAPITRE I :
LES VALEURS FONDAMENTALES ET LA VISION DU
FUTUR DE LA NATION BURKINABE

Le Burkina Faso, un État-nation en construction

Par définition, une nation est un ensemble d'êtres humains vivant sur un même territoire, ayant une communauté originelle, historique, culturelle, traditionnelle, linguistique plus ou moins forte, et constituant une entité politique et une communauté de destin. Ainsi, il y a nation quand les habitants du territoire expriment le désir de vivre ensemble et d'envisager l'avenir en commun.

L'État-nation est un Etat dont les citoyens forment un peuple ou un ensemble de populations se reconnaissant comme ressortissant d'un pouvoir souverain émanant d'eux et les exprimant.

La construction de l'État-nation repose non seulement sur les fondements d'une Nation et d'un gouvernement, mais également sur des bases fermes, cohérentes et consensuelles auxquelles se reconnaissent tout citoyen et toute communauté quelle que soit sa forme.

Le Burkina Faso dispose bien de tous ces atouts.

Un siècle d'histoire de notre peuple a forgé les bases d'une expérience proxémique, qui aujourd'hui, nous permet de considérer que nous formons une « communauté de destin », au sens que Maffesoli donne à cette expression¹.

Benoît Beucher, dans son ouvrage sur l'identité nationale burkinabè, a eu raison de citer en exergue un illustre historien, Eric Hobsbawm : « *L'unité imposée par la conquête et l'administration peut parfois, à long terme, produire un peuple qui se considère comme une « nation », de même que l'existence d'États indépendants a parfois créé un patriotisme de citoyens* »².

Fort de cela, le Burkina Faso se considère légitimement comme une « nation », car rien de ce que Ernest Renan attribue à la nation ne lui fait défaut : qu'il s'agisse de « la possession en commun d'un riche legs de souvenirs », d'un « long passé d'efforts, de sacrifices et de

¹Maffesoli, Michel (1988). *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

²Hobsbawm Eric, cité par Beucher Benoît. (2009). *La naissance de la communauté nationale burkinabè, ou comment le voltaïque devint un « homme intègre »*, Sociétés politiques comparées, Revue Européenne d'Analyse des Sociétés Politiques, n° 13, mars.

dévouements », du « désir de vivre ensemble », d'un « passé héroïque et glorieux incarnés par de grands hommes »³.

En effet, le Burkina Faso constitue un ensemble d'expériences collectives et individuelles, de souvenirs, de combats et de guerres, de victoires mais aussi de défaites, de souffrances et de deuils, de résistances anticoloniales, de luttes pour l'indépendance, de refus de l'oppression, de luttes politiques et syndicales.

Sur le plan historique, de nombreuses études archéologiques prouvent que la terre actuelle du Burkina Faso était habitée depuis la préhistoire et qu'il a construit ses valeurs depuis plusieurs siècles avant Jésus-Christ⁴. Détachée de la Colonie du Haut-Sénégal-Niger dont elle faisait partie depuis 1904, la colonie de la Haute-Volta a été créée par décret du 1^{er} mars 1919 par le colonisateur français. Le 5 septembre 1932, elle a été disloquée et partagée entre les colonies voisines de la Côte d'Ivoire, du Soudan français (l'actuel Mali) et du Niger. Les populations qui avaient appris à vivre ensemble sur un territoire commun au-delà de leurs différences linguistiques et culturelles, ont, à travers leurs chefs traditionnels, leurs leaders religieux, politiques et leurs élites intellectuelles naissantes, entrepris une longue lutte qui a abouti le 04 septembre 1947, à la reconstitution de la Haute-Volta dans ses anciennes limites frontalières. La proclamation de la République le 11 décembre 1958, suivie de celle de l'indépendance politique le 5 août 1960 a permis au pays d'accéder à la souveraineté internationale. Le 04 août 1984, le pays a pris le nom de « Burkina Faso », qui signifie en langues nationales, « pays des hommes intègres ».

Ces fondements historiques, culturels, sociologiques et politiques indiquent que le Burkina Faso constitue une mosaïque de cultures composée d'une soixantaine d'ethnies et autant de langues. Comme tel, il constitue un État-nation en construction qui se doit de consolider sa volonté de vivre ensemble à travers un socle de valeurs fondamentales partagées, ainsi qu'une vision commune de son futur. En effet, comme l'enseigne un proverbe africain : « la force du baobab est dans ses racines ». C'est la fortification de ce socle qui lui permettra de consolider son unité et d'être une nation plus forte et plus résiliente.

³ Renan, Ernest (1882). « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882.

⁴ Millogo, Antoine Kalo et Koté, Lassina (2000). *Éléments d'archéologie Ouest-africaine*, Burkina Faso, Editions Sépia-France.

La réalité du partage d'une histoire commune et d'un ensemble de valeurs qui identifient le peuple burkinabè, est celle qui rend la perception de l'unité nationale plus évidente.

Il importe par conséquent d'identifier de manière consensuelle les valeurs fondamentales de la nation à consolider ainsi que les éléments constitutifs de la vision nationale du futur auxquels aspire profondément le peuple burkinabè.

I. LES VALEURS FONDAMENTALES, SOCLE DE LA NATION

Les valeurs représentent « ce qui, dans une société, est considéré comme estimable et désirable. Elles constituent un idéal, c'est-à-dire quelque chose d'abstrait, auquel les membres d'une société adhèrent, mais elles se manifestent concrètement dans les manières de penser (jugements, représentations, symboles) ou d'agir (normes, rites, règles, ...) des individus »⁵.

Les valeurs fondamentales du Burkina Faso comprennent les valeurs culturelles traditionnelles et les valeurs républicaines.

1.1. Les valeurs culturelles traditionnelles

Les valeurs culturelles traditionnelles sont celles qui sont largement partagées par le peuple burkinabè. On note parmi elles :

- **L'hospitalité** : c'est le fait de recevoir généreusement les étrangers, les passants avec bienveillance et cordialité. Elle traduit aussi la disponibilité à accueillir et à faciliter l'intégration des ressortissants étrangers sur le sol du Burkina Faso.

Cette valeur culturelle traditionnelle a permis un premier brassage. L'histoire retient que les populations de la Haute-Volta comprenaient des peuples « autochtones » ou anciennement établis qui ont accueilli des vagues de migrants venus de plusieurs horizons. Les étrangers ont été généralement bien intégrés lorsqu'ils ne remettaient pas en cause l'ordre politique, social et religieux. Cette intégration se faisait à travers une autonomie de gestion interne des communautés dont les représentants se soumettaient aux autorités en place.

⁵ Capul, Jean Yves et Garnier, Olivier (2002). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier, p. 31.

Ce fondement historique fait de l'hospitalité une valeur essentielle qui confine à la tolérance, qu'il importe de préserver et de consolider, surtout dans un contexte marqué par l'effritement des valeurs culturelles traditionnelles. Cette nécessité comporte toutefois une exigence fondamentale, celle qui consiste pour les étrangers ou les migrants, à pouvoir s'intégrer harmonieusement dans la communauté locale ou nationale par un effort de respect des us et coutumes, des mœurs et des lois.

- **La tolérance** : c'est le fait d'accepter des pratiques, des positions, des opinions, des idées différentes des nôtres. La tolérance religieuse, politique, ethnique et culturelle et leurs corollaires que sont le pardon, l'acceptation de la différence, l'ouverture d'esprit, le dialogue (interreligieux, interethnique, interculturel) constituent des valeurs fondamentales concourant à la consolidation de la cohésion sociale et de l'unité nationale.
- **Le respect** : c'est une valeur regroupant le « respect des personnes âgées », « le respect des aînés », « le respect de toute personne ». Elle regroupe également « le respect des us et coutumes », « le respect de la parole donnée ». Ces différentes valeurs font référence aux attitudes que chaque individu, dans la société, devrait avoir pour contribuer à la construction du vivre ensemble et à la préservation de la société.
- **La solidarité** : au Burkina Faso, il existe trois types de solidarité : la solidarité communautaire, la solidarité étatique et la solidarité associative. Chacun de ces trois types de solidarité vise à préserver la cohésion sociale, à assurer l'entraide, la paix et à maintenir l'unité nationale.

La solidarité communautaire qui est traditionnelle, est le sentiment qui pousse les hommes à s'entraider ; elle a prévalu partout au sein des communautés, des groupes ethniques, des clans, des lignages, des familles dans les villages. Elle tient lieu de sécurité sociale. C'est elle qui a favorisé la survie des peuples jusqu'à ce jour et elle se manifeste avec force aux grands tournants de l'histoire du pays. Elle constitue un facteur de renforcement de la résilience nationale face aux divers périls auxquels la nation peut se trouver confrontée.

À l'instar de la solidarité communautaire, l'Etat burkinabè développe et organise la solidarité nationale à travers les institutions républicaines. C'est une forme moderne de solidarité financée par les impôts, les taxes etc. Elle vise à réduire les inégalités, à lutter contre la misère et l'exclusion ; à préserver la cohésion sociale et à maintenir l'unité nationale. Elle permet à l'Etat d'assurer à tous, entre autres, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité matérielle. C'est la bonne compréhension et l'acceptation de cette forme de solidarité par tous les citoyens qui permettront à l'Etat de respecter son contrat social.

La solidarité associative, liée aux organisations de la société civile (associations de développement, religieuses, syndicales, caritatives nationales et internationales, etc.), complète les actions des deux premiers types de solidarité. Elle contribue à lutter contre les maux qui minent la société tels que l'ignorance, l'analphabétisme, la précarité, la pauvreté, l'exclusion, l'insécurité, le sous-développement, etc.

- **Les alliances et parentés à plaisanterie**⁶ : il s'agit d'une « *parenté plus ou moins mythique entre groupes ethniques qui, à un moment donné de leur histoire, auraient vécu en étroite association ; liens qui autorisent les membres de ces ethnies à plaisanter sans ménagements, sans que cela ne porte à conséquence* »⁷. Cette valeur culturelle traditionnelle contribue à préserver la paix et la cohésion sociales du fait qu'elle interdit toute dispute entre alliés ou parents à plaisanterie.
- **Le patriotisme** : c'est le sentiment d'attachement à la communauté nationale. Il exhorte le peuple burkinabè à défendre vaillamment non seulement la nation burkinabè contre les agressions extérieures, mais aussi ses intérêts matériels et moraux en tout temps et en tout lieu. Tirant sa source d'un sentiment traditionnel communautaire d'attachement à la terre de ses ancêtres, le patriotisme s'est manifesté à travers les résistances à la colonisation, la résistance à la dislocation du territoire en 1932 jusqu'à sa reconstitution en 1947, la lutte pour l'indépendance et la souveraineté. Il s'est exprimé dans l'effort national lors des deux malheureux épisodes conflictuels avec le pays voisin et frère du Mali, par la mobilisation populaire et

⁶ Sissao, Alain Joseph (2002). Ed. *Alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso*, Ouaga, Sankofa & Gurli Editions.

⁷ AUF (2004). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, EDICEF/AUF.

héroïque pour défendre les acquis démocratiques toutes les fois où l'Etat de droit a été menacé, et par l'enthousiasme des masses lors des rencontres sportives quelquefois couronnées de victoires de nos équipes nationales. La consolidation de cette fibre patriotique, notamment chez les jeunes générations, constituera un puissant facteur de renforcement de l'unité et de la résilience nationales.

- **Le patrimoine culturel et linguistique** : le patrimoine culturel immatériel et matériel est constitué de l'ensemble des manières d'être, de penser, d'agir ; des mythes et symboles héritées du passé et transmises aux générations actuelles ; des productions artistiques, artisanales, architecturales ; des arts vestimentaires, plastiques, culinaires, capillaires, des arts du spectacle, de l'oralité (les proverbes, les contes, les légendes, les jeux et devinettes, les poèmes, les chansons) ; des sites archéologiques, des archives, de l'hymne national, etc.

Les langues parlées au Burkina Faso sont des vecteurs importants du patrimoine culturel. Le patrimoine culturel représente l'identité du peuple burkinabè et constitue un bien commun dynamique que les générations actuelles doivent raffermir, protéger et sauvegarder pour le transmettre aux générations futures.

Le patrimoine culturel est de nos jours fortement valorisé par l'Etat et les communautés, qui œuvrent à lui donner un contenu clair à partir duquel se forge l'identité nationale. À titre illustratif, on peut mentionner avec fierté la valorisation du mode vestimentaire avec la labélisation du Faso Danfani et du chapeau de Saponé.

On peut également souligner la valorisation des arts du spectacle pratiqués par les différentes composantes nationales. Ceux-ci sont essentiellement constitués de danses, de musique, d'arts dramatiques qui racontent la vie et les réalités socioculturelles du pays et que la Semaine Nationale de la Culture (SNC) organisée de manière biennale, tente de promouvoir auprès de l'opinion nationale et internationale. De nombreuses autres initiatives privées telles que les festivals nationaux et régionaux expriment la vitalité de notre culture par les arts du spectacle. Il faut aussi mentionner les arts plastiques qui sont valorisés par le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

L'on peut en outre citer la promotion du cinéma et de la littérature, avec le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) et la Foire Internationale du Livre de Ouagadougou (FILO). Ces dernières années, l'on perçoit l'expression de notre cohésion dans l'archéologie, surtout à travers les sites et monuments inscrits sur la liste nationale des biens et sur le patrimoine mondial de l'UNESCO. Le pays compte un grand nombre de sites et monuments dont les plus récents ont été inscrits en juillet 2019.

La soixantaine de langues nationales que compte le Burkina Faso constitue une richesse et un puissant vecteur de la culture et de la vision du monde des différentes communautés qui constituent la nation burkinabè. L'introduction des langues nationales dans le système éducatif, suivie d'une bonne stratégie de mise en œuvre, peut aplanir considérablement les difficultés de l'enseignement-apprentissage des connaissances, réduire la durée et le coût du cycle de formation, assure la liaison entre l'école et la communauté locale, et contribuer efficacement à la transmission et à la sauvegarde de notre culture.

Notre histoire multiséculaire a forgé en nous des valeurs de discipline, d'ardeur au travail, de bravoure, d'intégrité, d'obéissance à l'autorité, du refus de l'arbitraire et des excès qu'il faut protéger, préserver et magnifier.

Au-delà de ces valeurs traditionnelles culturelles ci-dessus identifiées, la Constitution du Burkina Faso a consacré d'autres types de valeurs fondamentales indispensables au vivre-ensemble dans le contexte républicain. Ce sont les valeurs républicaines.

1.2. Les valeurs républicaines

Les valeurs républicaines sont celles prévues par la loi fondamentale. Ce sont :

- **L'attachement à la Constitution** : l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics ainsi que les libertés individuelles et collectives sont régis par la Constitution, loi fondamentale de l'Etat du Burkina Faso. Le respect scrupuleux de la Constitution par tous évite l'arbitraire, l'anarchie et la tyrannie d'un pouvoir, qui sont préjudiciables à la paix sociale et à la survie de l'Etat de droit.

- **L'attachement à l'Etat de droit et à la démocratie** : à travers son système juridique et constitutionnel, l'Etat burkinabè œuvre à garantir le respect des libertés fondamentales, et aussi à lutter contre l'arbitraire du pouvoir. La reconnaissance et la défense des droits individuels contribuent à fortifier l'Etat.
- **La laïcité** : le principe de la laïcité de la république est affirmé dans la Constitution du Burkina Faso. L'organisation de la société burkinabè repose sur la séparation des religions et de l'Etat, sur l'exclusion des religions de l'exercice du pouvoir politique, administratif et de l'organisation de l'enseignement public. Nonobstant le fait que l'Etat burkinabè n'adopte aucune religion, celui-ci reconnaît toutes les religions et fait du principe spirituel une pratique individuelle et laisse chaque individu libre de son choix, de sa foi et de sa pratique religieuse. Cela traduit la visée intégratrice de l'Etat.
- **L'intégrité** : c'est la vertu qui véhicule et magnifie le sens de la parole donnée, de la fidélité, de la dignité, de la loyauté, de la probité, de la bravoure, de l'ardeur au travail, du patriotisme et qui, historiquement, caractérise le peuple burkinabè. Incorporée dans le nom du pays, cette valeur suscite l'admiration de l'opinion internationale.

Dans le contexte des nouvelles générations, elle connaît malheureusement une perte graduelle de sa substance. Elle doit par conséquent constituer un élément fondateur de l'identité du peuple burkinabè, qui le distingue dans son vécu quotidien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- **La liberté** : elle exprime la volonté d'autonomie et se traduit par le rejet de l'autocratie et de l'oppression. L'aspiration à la liberté a amené le pays à lutter pour son indépendance.

A ces valeurs cardinales s'ajoutent celles de la justice, de l'égalité, de la probité, de la sûreté, du bien-être, du développement, de la transparence, de l'impartialité, du pardon, de l'obligation de rendre compte et d'autres encore inscrites dans la Constitution.

II. LA VISION NATIONALE DU FUTUR

La vision nationale du futur souhaité est celle déclinée dans l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 : « ***Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale*** ».

Cette vision suprême de la nation est éminemment fondatrice de l'unité nationale, car elle transcende les clivages pour s'imposer comme une référence unique consensuelle conçue à travers une étude prospective inclusive. Par conséquent, toutes les politiques nationales de développement doivent s'y adosser.

Les éléments fondateurs et structurants de cette vision se déclinent de manière synthétique comme suit :

- une nation solidaire qui symbolise l'unité, la paix et la solidarité ;
- une nation de progrès qui signifie qu'elle a su tirer profit des opportunités de l'intégration économique régionale pour réussir une ouverture profitable sur le reste du monde et conforter ainsi la compétitivité et la prospérité de son économie ainsi que la qualité de vie du peuple burkinabè ;
- une nation de justice qui suppose qu'elle a réussi l'édification d'un Etat fort et de droit ainsi que la réduction significative de la corruption et de l'impunité ;
- une nation qui consolide son respect sur la scène internationale qui suppose qu'elle inspire le respect et force l'admiration, et se veut résolument tournée vers la coopération sous régionale et internationale.

Les valeurs fondamentales et la vision du futur souhaité de la Nation ci-dessus déclinées, constituent le socle fondateur de la Politique de sécurité nationale du Burkina Faso. Les intérêts nationaux, la vision et les objectifs stratégiques de la sécurité nationale définis ci-après, s'inscrivent dans la réalisation de cette vision nationale suprême.

CHAPITRE II : LES INTERÊTS NATIONAUX

L'identification des intérêts nationaux est une condition nécessaire à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, en ce sens qu'elle permet de déterminer les menaces et les risques, de construire une vision et de définir des objectifs stratégiques.

Les intérêts nationaux constituent un ensemble de biens matériels et immatériels qui servent de socle à la construction de la Nation burkinabè. Ces biens matériels et immatériels sont indispensables à la survie de chaque burkinabè et de la Nation. Les intérêts nationaux, c'est ce qu'un Etat, une nation estime être déterminant pour sa viabilité, sa survie et la réalisation de ses idéaux et sa vision du futur souhaité.

C'est pourquoi, il importe que l'Etat mette tout en œuvre pour les identifier, les affirmer, les préserver, les protéger et les promouvoir en toutes circonstances. L'Etat et le citoyen sont à la fois, promoteurs et garants des intérêts nationaux.

I. DEFINITION

On entend par intérêt national, une donnée importante de portée intérieure ou extérieure considérée comme essentielle pour l'existence de l'Etat ainsi que pour la réalisation des idéaux et des objectifs nationaux. Il s'agit des éléments fondamentaux de la vie de la nation qu'il importe de promouvoir et de protéger. Les intérêts nationaux sont les intérêts fondamentaux de la nation, assimilables à l'intérêt général.

L'identification et la classification des intérêts nationaux permettent de déterminer les moyens et les ressources à mettre en œuvre pour leur promotion et leur défense. Elles permettent ainsi à tout gouvernant et à tout citoyen, en toutes circonstances et en tout lieu, de se poser ces questions simples et basiques avant toute décision ou action impliquant l'avenir du pays :

- « où se trouvent les intérêts fondamentaux de mon pays ? » ;
- « est-ce que la décision que je vais prendre ou l'action que je vais entreprendre est conforme aux intérêts nationaux ? ».

Cependant, la définition des intérêts nationaux se doit de refléter les intérêts de toute la nation et non pas seulement ceux d'un clan, d'un parti politique, d'une région, d'un groupe ethnique ou d'une religion, etc.

Les intérêts nationaux sont classés par ordre d'importance en intérêts vitaux, intérêts stratégiques, intérêts périphériques.

- **Les intérêts vitaux** sont ceux portant sur les fondements de notre communauté nationale et qui en constituent les piliers existentiels. L'atteinte ou la compromission de ces intérêts met en péril l'existence de l'Etat ou la vie et la sauvegarde de la nation. L'Etat et la nation entière se doivent par conséquent de mettre tout en œuvre pour assurer une protection optimale des intérêts vitaux par une mobilisation conséquente de ressources humaines, économiques, financières, intellectuelles, matérielles, logistiques et organisationnelles stratégiques. La promotion et la protection des intérêts vitaux de la nation relèvent du domaine de la nécessité absolue et par conséquent, doivent s'imposer à tous les citoyens sans exception.
- **Les intérêts stratégiques** sont ceux contribuant à la réalisation des intérêts vitaux et des objectifs nationaux, c'est-à-dire de la vision nationale du futur. C'est ce qui leur confère leur caractère stratégique. Ils sont susceptibles de varier selon le contexte politique, économique, géopolitique et géostratégique. L'atteinte ou la compromission des intérêts stratégiques pourrait considérablement affecter les intérêts vitaux sans toutefois mettre en péril de manière durable la vie de la nation. L'Etat et la nation se doivent d'assurer la promotion et la protection des intérêts stratégiques pour parvenir à garantir une protection optimale de ses intérêts vitaux et la réalisation de ses objectifs de développement durable et de sa prospérité.
- **Les intérêts périphériques** sont les autres intérêts importants de la nation. Ce sont essentiellement ceux qui concernent l'humanité et pour lesquels la contribution du Burkina Faso est nécessaire. Ils concourent au renforcement des intérêts vitaux et stratégiques. En fonction du contexte, un intérêt périphérique peut se révéler stratégique.

II. IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DES INTERÊTS NATIONAUX

2.1. Les intérêts vitaux

- l'intégrité du territoire national ;
- l'indépendance et la souveraineté nationale ;
- la sûreté et la sécurité de l'Etat et des institutions républicaines ;
- la sécurité et la prospérité du peuple burkinabè à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- l'unité nationale.

2.1.1. L'intégrité du territoire national

Le territoire est l'un des éléments constitutifs de l'Etat dont il matérialise l'espace de souveraineté. L'existence de l'Etat est donc concrétisée par le territoire dont l'intangibilité jouit de la reconnaissance internationale et sur lequel il exerce sa souveraineté. La violation, la partition ou l'occupation de tout ou partie du territoire constituent une atteinte à son intégrité et une menace à l'existence de l'Etat-nation. Pour cette raison, le territoire constitue un intérêt vital qu'il importe de protéger par tous les moyens. Le territoire national comprend l'espace terrestre, l'espace aérien, le cyberspace et les enclaves diplomatiques à l'étranger.

2.1.2. L'indépendance et la souveraineté nationale

L'indépendance et la souveraineté sont des attributs majeurs de l'Etat-nation. Ce sont des éléments fondateurs de l'existence de l'Etat et de sa capacité à assumer ses responsabilités régaliennes vis-à-vis de la nation, et surtout à œuvrer dans le sens des intérêts du peuple pour sa prospérité. Elles constituent par conséquent un intérêt vital qu'il importe de protéger.

2.1.3. La sûreté et la sécurité de l'Etat et des institutions républicaines

L'Etat en tant qu'entité politique disposant du monopole de la force publique est le protecteur de la nation et le garant de l'intérêt général. Il organise la vie de la nation et assure la promotion et la protection de ses intérêts fondamentaux par le moyen de ses

institutions et de l'administration. La sûreté et la sécurité de l'Etat et des institutions républicaines sont essentielles pour leur fonctionnement optimal et pour la vie de la nation. Le fonctionnement régulier de l'Etat et la permanence des institutions républicaines constituent une exigence fondamentale de la vie de la Nation. C'est par conséquent un intérêt vital qu'il importe de protéger dans le respect des droits fondamentaux des citoyens au nom desquels agit l'Etat.

2.1.4. La sécurité et la prospérité du peuple burkinabè à l'intérieur comme à l'extérieur.

La sécurité et la prospérité du peuple sont au cœur de la raison d'être d'un Etat. C'est par conséquent un intérêt vital majeur que l'Etat doit protéger de manière optimale. La notion de peuple s'entend de l'ensemble de la population burkinabè vivant à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

2.1.5. L'unité nationale

Comme affirmé plus haut, le Burkina Faso constitue un Etat-nation en construction. Par conséquent, l'avenir de la nation, sa résilience et la réalisation de sa prospérité dépendent de la capacité de l'Etat à préserver et consolider son unité. L'unité nationale s'affirme donc comme un intérêt national vital qu'il importe de protéger afin de préserver l'existence et l'avenir de l'Etat-nation burkinabè.

2.2. Les intérêts stratégiques

Les intérêts stratégiques sont classés en :

- intérêts stratégiques politiques ;
- intérêts stratégiques économiques ;
- intérêts stratégiques culturels et sportifs ;
- intérêts stratégiques scientifiques et technologiques ;
- intérêts stratégiques sociaux.

2.2.1. Intérêts stratégiques politiques

Les intérêts stratégiques politiques permettent d'assurer le fonctionnement de l'Etat, de préserver l'indépendance et la souveraineté nationale, de réaliser la prospérité du peuple

et de promouvoir l'unité nationale. Les intérêts stratégiques politiques qu'il importe de protéger et de faire respecter sont :

- la Constitution ;
- les valeurs fondamentales de la Nation ;
- le rayonnement du Burkina Faso sur la scène internationale.

2.2.2. Intérêts stratégiques économiques

Les intérêts stratégiques économiques permettent la réalisation de la prospérité du peuple burkinabè. Ils constituent des intérêts stratégiques économiques de la Nation qu'il importe de promouvoir et de protéger à l'intérieur du territoire national et à l'extérieur. Plusieurs éléments concourent à l'atteinte de cet objectif. Ce sont :

- la souveraineté nationale sur les ressources naturelles (agaires et foncières, minières, hydrauliques, agro-sylvo-pastorales, floristiques, halieutiques, fauniques, énergétiques) ;
- le développement durable ;
- l'autosuffisance alimentaire ;
- le développement du potentiel industriel ;
- la sécurité énergétique ;
- la permanence et la sécurité des sources et corridors d'approvisionnement ainsi que des débouchés maritimes du pays ;
- le développement et la protection de la production nationale (produits locaux, savoirs faire de production et de transformation) ;
- la collecte des recettes fiscales et douanières ;
- la sécurité des finances publiques et des réserves d'or de l'Etat ;
- le développement du potentiel touristique ;
- le développement et la sécurité du potentiel de communication, de télécommunication et du numérique ;
- la protection des sites et grands ouvrages névralgiques (centrales hydroélectriques, centrales électriques, grands aménagements

hydroagricoles, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, infrastructures de communication, de télécommunication et du numérique) ;

- la qualité et la permanence des infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires ;
- la promotion du secteur privé ;
- la contribution des Burkinabè de l'extérieur à l'essor de l'économie nationale ;
- l'intégration économique et monétaire régionale ;
- le développement du potentiel d'exportation et commercial ;
- la préservation de l'environnement et le développement de l'économie verte ;
- la permanence des flux financiers intérieurs et extérieurs ;
- la sécurité de la monnaie et des moyens de paiements.

2.2.3. Intérêts stratégiques culturels et sportifs

Le Burkina Faso dispose d'un riche patrimoine culturel matériel et immatériel renfermant entre autres, les arts vestimentaires, plastiques, culinaires, capillaires, les arts du spectacle, les sites archéologiques ainsi que toutes les valeurs traditionnelles.

La préservation et la promotion de ce patrimoine sont d'une grande importance stratégique pour la nation.

En outre, le renforcement de la promotion de la culture à l'échelle régionale et internationale est primordial pour impulser une dynamique d'attraction touristique à l'avantage du Burkina Faso.

Le sport, qu'il soit de masse ou de compétition, est un puissant facteur de renforcement de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de développement du potentiel humain des citoyens, en particulier de la jeunesse. Le sport en général contribue fortement à la santé des citoyens et à l'épanouissement du peuple. Le sport de compétition participe au rayonnement du pays sur la scène internationale. Il constitue par conséquent un intérêt stratégique qu'il importe de promouvoir et protéger.

2.2.4. Intérêts stratégiques scientifiques et technologiques

Les intérêts stratégiques scientifiques et technologiques comprennent le potentiel scientifique et technologique ainsi que les ressources humaines stratégiques.

La recherche scientifique et technologique est un puissant facteur de développement qui contribue à la réalisation de la prospérité du peuple burkinabè. C'est donc un intérêt stratégique qu'il importe de promouvoir à travers son financement, ainsi que la diffusion, la valorisation et la protection des résultats de la recherche, des innovations technologiques et des savoir-faire endogènes.

Les ressources humaines stratégiques sont constituées des personnalités de haute qualification œuvrant dans les secteurs vitaux et stratégiques du pays. Ces ressources humaines stratégiques doivent faire l'objet d'une haute attention de l'Etat en termes de promotion et de protection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national.

2.2.5. Intérêts stratégiques sociaux

Les biens sociaux ci-dessous cités contribuent à la consolidation de l'unité nationale, à la sécurité de l'Etat et des institutions républicaines ainsi qu'à la sécurité humaine du peuple burkinabè. Ils constituent donc des intérêts stratégiques sociaux qu'il importe de préserver, promouvoir et protéger. Ce sont :

- la cohésion et la paix sociale ;
- le développement du civisme ;
- le développement des services sociaux (santé, éducation, alimentation, eau, etc.) ;
- la sécurité humaine ;
- la justice et l'égalité des chances ;
- le maintien de l'ordre public (sécurité, tranquillité et salubrité publiques) ;
- la préservation des mœurs ;
- la qualité du cadre de vie.

2.3. Les intérêts périphériques

Les intérêts périphériques sont essentiellement ceux qui concernent toute l'humanité et pour lesquels la contribution du Burkina Faso est nécessaire. Ce sont :

- la coopération régionale et internationale ;
- la promotion de la paix et la sécurité régionales et internationales ;
- la résolution des problèmes communs de l'humanité (la lutte contre le changement climatique, la promotion du droit international, le bon fonctionnement des organisations et institutions internationales) ;
- le respect des engagements internationaux ;
- la valorisation de l'expertise nationale à l'étranger.

**CHAPITRE III :
L'ANALYSE DU CONTEXTE STRATEGIQUE**

Le contexte stratégique mondial du 21^{ème} siècle est caractérisé par des dynamiques géopolitiques et géostratégiques de plus en plus complexes et en constantes mutations. Les exigences stratégiques de la sécurité nationale imposent au Burkina Faso de faire une lecture et une appréciation autonomes du contexte stratégique international, régional et national. Cette exigence d'autonomie stratégique affirme la marque de souveraineté du Burkina Faso, et fonde la pertinence de ses choix stratégiques. Elle lui assure la capacité d'orienter de manière lucide la recherche de ses équilibres stratégiques et d'accroître l'intelligence collective nationale pour assumer son destin et la réalisation de sa vision du futur souhaité.

L'analyse du contexte stratégique international, régional et national permet au Burkina Faso d'avoir une claire compréhension du monde et de ses perspectives d'évolution, d'appréhender les facteurs et les éléments de l'environnement qui ont un impact direct ou indirect sur la sécurité nationale, d'en comprendre les dynamiques, les interactions, les tendances lourdes et leurs implications, afin d'éclairer ses choix en cohérence avec ses intérêts nationaux.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Dans le contexte mondial post-bipolaire, la paix et la sécurité internationales demeurent une quête permanente fortement contrariée par des dynamiques de plus en plus complexes. En effet, la fin de la guerre froide consacrée par la dislocation des blocs politico-idéologiques Est-Ouest et le processus de la mondialisation ont entraîné de profonds changements dans les relations internationales, amenant ainsi les Etats et leurs économies à s'ouvrir sur le monde et à s'installer dans une interdépendance. Ce changement de contexte et les accélérations enregistrées dans le développement des technologies, ont fortement influencé les modes de fonctionnement de l'humanité.

1.1. Un monde de moins en moins sûr

Depuis la rupture stratégique née de l'effondrement du bloc soviétique qui a mis fin à la bipolarité Est-Ouest, le monde est entré dans une ère d'incertitude caractérisée par la volatilité, l'imprévisibilité, la complexité et l'ambiguïté stratégique. Les principaux traits marquants de ce contexte en constante recomposition sont entre autres :

- l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques et/ou informels, dans le champ de la conflictualité, générant de nouvelles menaces en mutations continues qui posent de grands défis aux Etats ;
- la modification du champ classique de la conflictualité du fait de la nature des nouvelles menaces devenues diffuses, hybrides, asymétriques, transnationales et dont les modes d'action versatiles ont pour conséquence de brouiller les lignes de démarcation traditionnelle entre défense et sécurité intérieure ainsi que les approches stratégiques et doctrinales des Etats ;
- la multipolarité marquée par l'émergence de nouveaux pôles de puissance économique, militaire et diplomatique qui modifient les rapports de forces ainsi que les équilibres stratégiques du monde ;
- le regain de terrain des idéologies et des partis politiques d'extrême droite sur le continent européen et ailleurs dans le monde ;
- le regain d'intérêt de la course aux armements dans le monde, marqué par les vellétés de certains pays de se doter de l'arme nucléaire. De même l'on observe la multiplication d'essais sur de nouvelles armes par les grandes puissances, la remise en cause de certains traités sur les armements et enfin la tendance à l'augmentation des budgets militaires des pays ;
- la montée de l'isolationnisme et du protectionnisme, marquée par des vellétés de remise en cause des accords commerciaux et par les risques d'une guerre commerciale faisant planer des incertitudes sur les équilibres économiques et financiers mondiaux ;
- les mutations des modes d'organisation des sociétés et des relations internationales sous les effets conjugués des chocs stratégiques multidimensionnels (pandémie du COVID-19, guerre russo-ukrainienne, etc.) ;
- la montée des tensions dans le monde faisant craindre des risques d'un conflit mondial majeur ;

- l'inexistence d'accord consensuel entre les Etats sur la protection de la planète, du climat et des ressources génétiques ainsi que sur la gestion des pandémies, ce qui pourrait à terme, entraîner des enjeux sécuritaires accrus.

1.2. Des enjeux sécuritaires accrus

Ce contexte international génère de nouveaux enjeux plus accrus qui structurent les dynamiques mondiales des relations internationales et dont les plus marquants sont :

- la préservation de la souveraineté des Etats dans un contexte d'accentuation de la globalisation ;
- le cyberspace qui a prolongé les dimensions stratégiques du champ de la conflictualité mondiale, générant ainsi de nouvelles exigences capacitaires pour les Etats ;
- le pouvoir de l'information devenu une nouvelle arme stratégique d'influence et de déstabilisation dont se servent certaines puissances étatiques ou des acteurs non étatiques comme stratégie alternative ou d'appoint pour réaliser leurs desseins politiques ou criminels ;
- la compétition mondiale pour l'accès ou le contrôle des ressources stratégiques : eau, énergie, matières premières, etc. ;
- l'autonomie stratégique dans un monde de plus en plus interdépendant ;
- la protection du climat face aux intérêts géopolitiques et géostratégiques de certaines puissances.

1.3. Des défis sécuritaires aggravés et plus complexes

Ce nouveau contexte mondial a catalysé une aggravation des défis sécuritaires devenus plus complexes. Ces défis sont entre autres :

- la mondialisation à travers le développement prodigieux des technologies de l'information et de la communication, qui génèrent de nouvelles formes de menaces et de risques autant que des opportunités ;

- le terrorisme devenu une menace mondiale majeure avec l'émergence de puissants groupes terroristes capables de mobiliser des milliers de combattants et une importante logistique opérationnelle pour défier les Etats ;
- la criminalité transnationale organisée caractérisée par le développement de puissants réseaux transnationaux de trafics illicites de tous genres (drogues, êtres et organes humains, produits de contrebande, armes légères et de petit calibre, etc.), qui mettent en péril la stabilité des Etats, en particulier des plus vulnérables ;
- le contrôle des entreprises multinationales, des organisations non étatiques et des flux financiers transnationaux ;
- le contrôle de l'extrême fiduciairisation et de financiarisation de l'économie mondiale avec l'apparition des monnaies électroniques hors du contrôle des États ;
- la cybermenace caractérisée par le développement des attaques informatiques menées par des groupes criminels ou des puissances étatiques, et ciblant des infrastructures sensibles de l'économie numérique et des centres vitaux stratégiques des Etats ;
- l'éducation en tant que mesure barrière contre l'endoctrinement et la manipulation des opinions, et comme moyen de promotion de notre culture et la protection des valeurs ;
- la valorisation du capital humain ;
- la démographie en déphasage structurel avec une valorisation des ressources disponibles et qui a pour conséquence d'accroître les risques de conflits tant à l'échelle des pays et qu'à celle de la planète entière ;
- le changement climatique qui fait peser sur la sécurité des Etats, des risques environnementaux plus accrus avec une tendance à la fréquence et à l'aggravation des catastrophes naturelles ;
- la protection du vivant contre la dégradation, la manipulation ou l'appropriation du patrimoine génétique ;
- le contrôle des pandémies.

II. LE CONTEXTE REGIONAL AFRICAIN

Le continent africain présente un panorama très contrasté de son contexte sécuritaire. L'élan de renaissance africaine amorcé au début des années 2000, de même que les efforts de construction d'une architecture africaine de paix et de sécurité, se trouvent paradoxalement contrariés par une tendance à l'amplification des défis sécuritaires. Le contexte sécuritaire africain, et celui en particulier du contexte géopolitique sahélien, demeurent confrontés à des défis sécuritaires très préoccupants.

2.1. Le contexte sécuritaire régional africain et ses perspectives stratégiques

Depuis les indépendances, l'Afrique s'illustre par sa très forte conflictualité multifactorielle. Les conflits armés interétatiques ont progressivement fait place aux conflits armés internes à caractère ethnique, régionaliste ou sociopolitique qui n'épargnent aucune région du continent. En dépit d'une importante mobilisation continentale en termes de réflexions et d'initiatives diverses pour apporter des solutions durables à cette conflictualité endémique, le contexte sécuritaire africain demeure confronté à des défis de plus en plus complexes dont les plus structurants sont les suivants :

- Les défis de la construction de l'Union africaine, dont les promesses, confortées par l'élan de renaissance africaine amorcée au début de ce millénaire, tardent à porter les fruits escomptés. L'intégration africaine, en dépit d'importantes avancées, demeure confrontée à des défis essentiellement liés à la capacité du continent à mobiliser des ressources financières suffisantes à la mesure de ses ambitions. Cela explique les difficultés du processus de mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité qui demeure fortement handicapée par sa faible capacité logistique et financière face aux exigences opérationnelles du contexte sécuritaire continental.
- Les insuffisances capacitaires des Etats et des élites politiques à apporter des solutions durables aux défis sécuritaires de plus en plus complexes. Même si la coopération sécuritaire régionale s'impose comme une forte exigence stratégique face aux nouvelles menaces, la multiplicité et le foisonnement des organisations

de coopération et d'intégration ne rassurent pas quant à la capacité africaine à fédérer les efforts et à opérer des choix stratégiques pertinents.

- Les défis de l'instabilité politique chronique des Etats due aux fréquentes crises électorales et aux récurrentes poussées de fièvre des processus démocratiques dans toutes les régions du continent. Ces dernières années, à l'instar du printemps arabe, plusieurs régimes « dits forts » du continent ont été renversés par des mouvements insurrectionnels, ce qui traduit, à l'évidence, la forte demande démocratique des peuples africains.
- Les défis liés au regain d'intérêt stratégique des grandes puissances pour l'Afrique qui questionnent la capacité des Etats africains à élaborer des stratégies pertinentes et harmonieuses pour tirer parti des opportunités tout en étant en mesure de préserver leurs intérêts stratégiques. Il importe de constater que la présence de forces militaires étrangères sur le continent suscite de plus en plus la répulsion des populations.
- L'accentuation des vulnérabilités structurelles du continent liées aux défis de la corruption et de l'impunité, du manque d'emploi des jeunes, de l'insécurité alimentaire, de la pression démographique urbaine, du faible niveau d'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau, des trafics illicites, de la piraterie maritime, de la migration clandestine, etc. Ces vulnérabilités amplifient les défis sécuritaires et constituent le terreau fertile de l'émergence de l'extrémisme violent et du terrorisme.
- Les défis liés à l'existence de grands foyers incubateurs de menaces tels que la Corne de l'Afrique, le sud libyen, le bassin du lac Tchad, la bande sahélo-saharienne, où de puissants groupes armés disposent de zones refuges pour planifier leurs activités terroristes. Ces zones de non droit constituent des vecteurs de diffusion des menaces et des sources de déstabilisation régionale.
- La récurrence des grandes maladies épidémiques sur le continent telles que Ebola et des pandémies à l'échelle mondiale comme le SRAS, les gripes ainsi que des maladies endémiques telles que le paludisme, qui constituent une menace grave pour la sécurité nationale des Etats et la stabilité régionale.

- La crise des transitions démocratiques qui favorise la résurgence des coups d'Etat militaires en Afrique.

Les perspectives stratégiques de ce contexte en constante évolution, dessinent quelques tendances lourdes qu'il importe aux Etats africains d'intégrer dans leurs approches de sécurité nationale :

- l'exacerbation de la rupture de confiance entre les citoyens et leurs gouvernants au regard des faiblesses capacitaires des Etats à apporter des réponses durables aux défis politiques, socioéconomiques et sécuritaires ;
- l'enjeu stratégique de plus en plus accru de l'Afrique sur la scène internationale associé à une forte compétition mondiale pour l'accès ou le contrôle des ressources stratégiques africaines ;
- une demande de plus en plus forte des populations pour la démocratie et les libertés ;
- la montée du sentiment anti-ingérence étrangère au sein des populations africaines ;
- l'expansion de l'extrémisme violent et du terrorisme profitant des vulnérabilités structurelles et des faiblesses capacitaires des Etats ;
- le développement de la criminalité organisée transnationale qui fragilise les Etats et alimente le terrorisme.

2.2. Le contexte géopolitique du Sahel : une donne stratégique majeure

Le contexte sécuritaire sahélo-saharien est structuré par l'une des dynamiques géopolitiques africaines les plus complexes de ces dernières années. L'on ne peut convenablement appréhender la situation sécuritaire du Burkina Faso en faisant abstraction des dynamiques complexes du contexte sahélien qui l'impactent fortement.

La situation sécuritaire de l'Afrique de l'Ouest et par extension, du Sahel, est structurée par plusieurs facteurs dont les plus essentiels sont : la question des frontières, le développement de la criminalité organisée transnationale, la menace terroriste et l'enjeu stratégique du Sahel.

2.2.1. La question des frontières

Les frontières physiques et immatérielles font partie des éléments structurels stratégiques de la sécurité des Etats. Aucune architecture sécuritaire viable, qu'elle soit nationale ou communautaire, ne peut se construire sans une approche adéquate de cette donnée stratégique fondamentale. La nature et l'importance des défis sécuritaires qui assaillent les Etats africains depuis les indépendances, fondent la conviction que la question des frontières n'a pas bénéficié du niveau de priorité que les gouvernants se devaient de lui accorder dans la formulation des politiques nationales et communautaires, notamment en matière de défense et de sécurité.

La porosité des frontières, qui est l'un des facteurs explicatifs de nombreux défis sécuritaires ouest-africains, présente une forte vulnérabilité structurelle qui a grandement ouvert la porte aux réseaux criminels et terroristes et engendré des défis sécuritaires devenus complexes. L'un de ces grands défis sécuritaires est la mise en contexte de puissants réseaux transnationaux dont les circuits occultes, ingénieusement implantés, traversent allègrement les frontières des Etats de la région, profitant même des autoroutes de l'intégration communautaire. La libre circulation des personnes et des biens, principe essentiel de la construction de l'intégration économique, profite paradoxalement aux réseaux mafieux. Elle devrait par conséquent être assortie d'une clause sécuritaire forte qui lui donne tout son sens et sa crédibilité.

2.2.2. La criminalité transnationale organisée

Le développement de la criminalité transnationale organisée fait partie des défis sécuritaires les plus structurants des Etats sahéliens qui ne peuvent être efficacement traités que sous l'angle de l'approche régionale. Conséquence directe de la porosité des frontières décrite supra, le développement de ces fléaux, associé à une corruption endémique, constituent la mère de tous les défis sécuritaires de la région. De par sa situation géographique, le Burkina Faso se trouve dans le faisceau des trajectoires des différents trafics qui transitent par la région.

La prolifération des armes légères et de petit calibre, la cybercriminalité, les réseaux de trafics illicites de drogue, d'enfants, de prostitution, d'organes humains, de migration

clandestine, de produits de contrebande, de produits dangereux, de capitaux, sont devenus de puissants acteurs déstabilisateurs de la région. A cause de la porosité des frontières, des vulnérabilités socioéconomiques et de la corruption, les organisations criminelles transnationales sont parvenues à édifier à travers toute l'Afrique de l'Ouest, des réseaux mafieux qui alimentent l'insécurité en général et le terrorisme en particulier.

2.2.3. La menace terroriste dans le Sahel

Depuis le début de cette décennie, le Sahel est confronté aux réalités complexes d'un nouveau contexte géopolitique fortement marqué par l'expansion de l'extrémisme violent et de la menace terroriste.

Tirant avantage des conséquences désastreuses de la crise libyenne et des vulnérabilités structurelles et sociales de vastes régions désertiques faiblement contrôlées, la colonisation de la bande sahélo-saharienne par différents groupes armés terroristes d'obédiences diverses, constitue aujourd'hui une menace ouverte sur la stabilité et le développement de l'ensemble des pays de la région. Leur mode opératoire, en connexion avec la criminalité organisée transnationale, souligne des visées expansionnistes dont l'objectif stratégique serait vraisemblablement la quête d'une continuité territoriale jusqu'aux côtes du Golfe de Guinée.

Cette nouvelle donne stratégique de l'hyperactivité terroriste sahélo-saharienne vient complexifier la cartographie sécuritaire d'un environnement régional déjà fortement ébranlé par les conséquences des graves crises libérienne, sierra-léonaise, bissau-guinéenne, ivoirienne et malienne qui ont tristement marqué la situation sécuritaire ouest-africaine au cours des trente dernières années. Elle s'inscrit inéluctablement dans le registre d'une tendance lourde qui va durablement impacter la gouvernance générale des Etats de la région en raison des fortes implications stratégiques qu'elle génère en termes d'orientation et de priorisation de l'action gouvernementale.

2.2.4. L'enjeu stratégique du Sahel

Il est indéniable que le Sahel se trouve actuellement au cœur d'un grand enjeu stratégique mondial qui suscite des intérêts de puissances. Toutes les grandes puissances ont développé des stratégies de positionnement dans le Sahel à travers des initiatives d'investissement pour le développement et des offres d'assistance sécuritaire. Cette ruée vers le Sahel constitue des opportunités pour les Etats sahéliens, mais également des facteurs d'amplification des défis sécuritaires. De ce fait, elle comporte des risques pour la préservation des intérêts stratégiques des Etats sahéliens. Il importe par conséquent d'avoir une claire conscience de cet enjeu et de développer des approches stratégiques pour tirer le meilleur parti des opportunités ainsi offertes pour l'élargissement et le renforcement du cadre de leur partenariat stratégique tout en préservant leur souveraineté nationale.

III. LE BURKINA FASO DANS LA GEOPOLITIQUE OUEST-AFRICAINE

3.1. Considérations géostratégiques

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur une superficie d'environ 274 200⁸ kilomètres carrés. Entouré de six pays frontaliers, il partage avec eux, une frontière longue de 3 460 km dont 1 280 km avec le Mali, 600 km avec le Niger, 588 km avec le Ghana, 584 km avec la Côte d'Ivoire, 285 km avec le Bénin et 125 km avec le Togo. Ouagadougou, la capitale, est située à 1 118 km du port d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 980 km du port de Tema au Ghana, 970 km du port de Lomé au Togo et 1 200 km du port de Cotonou au Bénin.

Cette situation d'enclavement constitue pour le Burkina Faso un handicap majeur pour son accès aux débouchés maritimes. En revanche, sa centralité géographique au cœur de l'Afrique de l'Ouest crée des opportunités pour le Burkina en ce sens qu'elle fait de lui un carrefour d'échanges multiformes et lui procure des atouts géopolitiques. Au regard de ces contraintes géographiques, le Burkina Faso s'emploie à développer une politique de bon voisinage.

⁸ Source IGB : donnée officielle mais provisoire en attendant la finalisation des délimitations des frontières.

3.2. Le Burkina Faso et son voisinage immédiat

Le Burkina Faso bénéficie d'un environnement relationnel régional apaisé auquel il contribue activement. Avec les Etats voisins, il a développé depuis plusieurs années une politique de bon voisinage favorisée par l'existence de divers cadres de coopération bilatérale et régionale. Il existe cependant quelques différends sur la délimitation et l'abornement des frontières avec certains pays voisins mais qui, dans le contexte actuel, ne sont pas de nature à engendrer une situation conflictuelle, au regard de l'existence de mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Dans le cadre de la coopération régionale, le Burkina Faso est en phase avec les autres pays sur les questions majeures inscrites dans les agendas des organisations régionales, notamment celles relatives à l'intégration économique, au marché commun, à la libre circulation des personnes et des biens, au droit d'établissement et à la création de la monnaie unique.

L'appartenance du Burkina Faso à de nombreuses organisations régionales d'intégration telles que le Conseil de l'Entente, l'UEMOA, le CILSS, le Liptako-Gourma, la CEDEAO, participe de sa stabilité géopolitique. De même, la conclusion d'accords de coopération avec les pays voisins, l'interdépendance économique et socio-culturelle avec eux, sont autant de facteurs d'atténuation des menaces de conflits.

Les traités d'amitié et de coopération, le cadre de concertation sur la gestion commune des frontières et les accords de coopération transfrontalière, sont des instruments qui contribuent à la stabilité du voisinage immédiat du Burkina Faso.

Cet environnement diplomatique apaisé contribue fortement à la sécurité nationale du Burkina Faso. Cependant, la coopération du Burkina Faso avec les autres pays comporte des enjeux importants qui se prolongent sur tout le champ de la coopération internationale.

3.3. Le Burkina Faso face aux enjeux de la coopération

Les enjeux et les défis sécuritaires du contexte international et régional imposent au Burkina de faire des choix stratégiques pertinents afin de tirer le meilleur profit des

opportunités pour la protection de ses intérêts fondamentaux et la construction de son développement humain durable.

Dans un monde de plus en plus compétitif et complexe, il importe pour le Burkina Faso d'orienter sa politique extérieure en fonction des exigences de sa sécurité nationale et de ses stratégies de développement économique et social. L'intérêt des grandes puissances pour le Sahel en général ainsi que la diversité des offres de coopération, constituent une excellente opportunité à saisir, avec toutefois l'exigence pour le Burkina Faso d'avoir la pleine conscience de ses intérêts stratégiques afin de rester maître de son destin sécuritaire.

La coopération bilatérale du Burkina Faso est diversifiée et couvre toutes les régions géographiques du monde avec des représentations diplomatiques et consulaires et des consulats honoraires. Ce réseau de relations diplomatiques diversifiées procure au Burkina des opportunités en matière de coopération sécuritaire et de partenariat stratégique pour sa sécurité nationale.

S'agissant de la coopération multilatérale, le Burkina Faso entretient des missions permanentes auprès des grandes organisations internationales et régionales. Il est partie à de nombreux traités, accords et conventions internationaux qu'il a ratifiés. Il apporte une importante contribution dans les opérations de maintien de la paix dans le monde et, dans son histoire récente, il a joué un rôle majeur dans les médiations régionales pour la résolution pacifique des conflits.

3.4. Des opportunités à saisir

Au-delà des tendances lourdes des défis sécuritaires de plus en plus complexes, les dynamiques géopolitiques du contexte ouest-africain offrent des opportunités pour promouvoir les intérêts stratégiques du Burkina Faso sur la scène régionale. Ces opportunités sont entre autres :

- La diversification de la coopération du Burkina Faso avec plusieurs pays de même que l'engagement croissant des partenaires stratégiques majeurs du Burkina dans la question sécuritaire, constituent une grande opportunité pour l'établissement de

partenariats stratégiques et le renforcement de l'efficacité des réponses nationales et régionales aux défis sécuritaires.

- L'appartenance du Burkina Faso à diverses organisations régionales d'intégration offre l'opportunité de renforcer son rayonnement sur la scène régionale et internationale à travers une diplomatie dynamique soutenue par une vision stratégique pertinente et une stratégie de valorisation de l'expertise nationale sur la scène régionale et internationale.
- L'importante diaspora burkinabè disséminée dans le monde et principalement en Afrique, constitue une composante importante du capital humain national et partant, un potentiel inestimable d'expertise. La diaspora burkinabè constitue également une importante source d'apport monétaire pour le développement de l'économie nationale. Il importe par conséquent de développer des approches stratégiques pour valoriser la contribution de cette diaspora au développement national.

IV. LE CONTEXTE NATIONAL

L'histoire politique du Burkina est marquée par une succession de luttes multiformes pour la liberté et la démocratie. La farouche résistance à la pénétration coloniale, la lutte contre le démembrement du pays en 1932 et qui a abouti à sa reconstitution en 1947, la lutte pour l'indépendance nationale ainsi que les diverses luttes politiques et syndicales qui ont jalonné la marche du pays depuis 1960, traduisent indéniablement le profond attachement du peuple burkinabè aux valeurs de liberté et de démocratie.

Cette quête constante de mieux-être qui a structuré la marche de la nation depuis sa création le 1^{er} mars 1919, a connu des épisodes historiques qui ont marqué la mémoire collective nationale. Les plus récents de ces moments historiques sont assurément l'insurrection populaire d'octobre 2014, les coups d'Etat du 15 septembre 2015, du 24 janvier 2022 et celui du 30 septembre 2022. Plus qu'une surprise, ces événements ont plutôt marqué une rupture stratégique tant du point de vue des bouleversements sociopolitiques qu'ils ont engendrés que du point de vue de la modification de la donne stratégique sécuritaire nationale et régionale qui en a résulté.

A cet égard, l'année 2015 constitue un repère historique qui marque l'entrée du Burkina Faso dans la géopolitique du terrorisme avec le début des attaques terroristes contre la nation. Jadis relativement stable et paisible, le Burkina Faso a, depuis cette année, soudainement basculé dans l'œil du cyclone de la violence terroriste au point d'en être devenu l'une des cibles majeures. Longtemps installé dans une posture de paix relative, le pays tout entier s'est retrouvé confronté à cette nouvelle menace à laquelle il n'était point préparé.

Résultant de cette conjoncture historique de facteurs endogènes et exogènes, le contexte national du Burkina Faso présente une cartographie illustrative de problématiques diverses qui impactent la sécurité nationale. Ces problématiques résultent en grande partie des insuffisances d'une gouvernance politique, sécuritaire, économique et sociale qui, depuis l'indépendance du pays en 1960, a généré des vulnérabilités structurelles et qui, en outre, n'a pas su anticiper sur les menaces émergentes du contexte sahélien.

La construction d'une sécurité nationale forte présuppose la capacité d'acquérir une fine compréhension des situations et des problématiques sécuritaires structurantes de la nation. Cette exigence induit, au premier chef, un questionnement fondamental sur l'Etat et notamment sur sa capacité à assumer pleinement ses fonctions régaliennes en relation avec la sécurité nationale. Subséquemment, elle questionne la pertinence de la gouvernance politique, socioéconomique et sécuritaire de l'Etat.

4.1. Des fonctions régaliennes de l'Etat

La raison d'être de l'Etat, c'est de protéger la nation, d'organiser la vie de la communauté nationale et de créer les conditions nécessaires à la satisfaction des besoins des citoyens. Il apparaît cependant à l'analyse que la nature et l'acuité des défis sécuritaires contemporains qui assaillent les pays africains en général et le Burkina Faso en particulier, sont en intime corrélation avec les insuffisances capacitaires de l'Etat. Cela a pour conséquence induite une perte graduelle de la légitimité et de la crédibilité de l'Etat aux yeux des citoyens. L'intérêt d'un questionnement sur les fondements et l'efficacité de la gouvernance sécuritaire pose donc avant tout la problématique de la performance de l'Etat dans l'exercice de ses attributs régaliens pour la satisfaction des besoins des citoyens.

Les attributs régaliens sont les grands secteurs souverains qui fondent l'existence même de l'Etat, et qui relèvent de sa responsabilité pleine et entière. Cette responsabilité souveraine, qui n'exclut pas que l'Etat fasse appel à des acteurs non étatiques pour concourir à la mise en œuvre de ces secteurs, lui impose d'assumer un leadership affirmé à travers notamment la conception et la mise en œuvre d'une vision politique cohérente soutenue par des stratégies nationales pertinentes.

Le concept de souveraineté fait émerger quatre fonctions ou attributs régaliens :

- la protection du territoire et la préservation de la sécurité extérieure ;
- l'administration du territoire et la préservation de la sécurité intérieure ;
- l'établissement du droit et la garantie de la justice ;
- l'émission de la monnaie et la défense de la souveraineté économique, financière et fiscale.

L'analyse de ces quatre domaines régaliens fait apparaître diverses problématiques qui impactent la sécurité nationale.

4.1.1. La protection du territoire national et la sécurité extérieure

La fonction de protection du territoire et de sécurité extérieure, qui constitue le premier attribut régalien de l'Etat, relève des secteurs de la défense et de la diplomatie.

La création de l'Armée nationale voltaïque le 03 août 1960 par la loi n°74/60/AN conférait à l'Etat voltaïque, à la veille de la proclamation de son indépendance, la capacité de mettre d'emblée en œuvre sa fonction régaliennne de protection du territoire et de sécurité extérieure. Après avoir marqué son refus du maintien sur le territoire national de bases militaires étrangères, l'autorité politique nationale s'est mise en devoir de développer l'outil de défense nationale.

Depuis lors, l'armée nationale a connu une évolution marquée par un modèle d'organisation structurelle et fonctionnelle du temps de paix que justifiait un contexte sécuritaire régional sans grands enjeux, mis à part les deux petits épisodes conflictuels de notre différend frontalier avec le Mali qui a heureusement connu une solution judiciaire. La posture non opérationnelle qui caractérise ce type d'organisation a prévalu durant de

nombreuses années du fait des enjeux d'ordre politique qui avaient pris le dessus sur la nécessité de construire une défense nationale véritablement forte à la dimension des exigences de l'évolution du contexte géopolitique régional et mondial.

Cependant, les événements qui ont marqué la situation sécuritaire du Burkina Faso au cours de ces dernières années ont invalidé la pertinence du concept actuel de l'organisation générale de la défense nationale, et questionné la capacité de la Nation à anticiper sur l'évolution de l'environnement mondial et sur les menaces émergentes qui y sont associées. L'analyse des faits aboutit à la conclusion que l'outil de défense du Burkina est inadapté au contexte stratégique et opérationnel actuel.

L'acuité des défis sécuritaires caractérisés notamment par des attaques terroristes récurrentes et violentes qui menacent les fondements existentiels de la nation, montrent bien que la Défense nationale est en déficit capacitaire imputable autant aux insuffisances conceptuelles et organisationnelles qu'à une insuffisance de ressources humaines, matérielles et logistiques adaptées. Ce déficit capacitaire, associé à l'absence d'anticipation stratégique, ont créé les conditions d'une vulnérabilité structurelle qui profite aux visées expansionnistes du terrorisme sur le Burkina Faso.

En ce qui concerne la diplomatie du Burkina sur la scène régionale et internationale, il convient de souligner que celle-ci a connu des fortunes diverses. Les années 90 avaient été particulièrement actives pour le Burkina Faso en raison de sa mise à l'index pour sa supposée implication dans le déclenchement et le développement de certains conflits internes en Afrique (Angola, Tchad, Liberia, Sierra Léone, Côte d'Ivoire). En cela, il convient pour le moins, d'assumer notre histoire et en tirer le meilleur pour l'avenir. A cette période sombre, avait succédé une période de rayonnement diplomatique favorisé par le rôle majeur que le Burkina Faso a joué dans les médiations pour la résolution pacifique de nombreuses crises en Afrique.

Le fait majeur qu'il importe de mentionner, c'est que l'action diplomatique du Burkina Faso depuis l'indépendance, a grandement contribué à créer un environnement relationnel apaisé avec les pays voisins et les autres pays du monde. Les relations d'amitié et de coopération qu'entretient le Burkina Faso avec les autres pays, que ce soit dans le cadre

des nombreuses structures d'intégration régionale ou dans le cadre bilatéral contribuent grandement à conforter la sécurité extérieure du Burkina Faso.

Notre pays se doit de consolider et d'affiner son savoir-faire en matière diplomatique, en matière de négociation et de gestion des conflits extérieurs qui participent à son rayonnement international.

4.1.2. L'administration territoriale et la sécurité intérieure

L'administration du territoire et la sécurité intérieure sont deux fonctions régaliennes de l'Etat intimement liées. Une bonne administration territoriale ne peut se concevoir sans assurer la sécurité intérieure et vice versa. Elles forment, par essence, un couple indissociable.

L'administration du territoire est une fonction régalienne majeure de l'Etat qui consiste à organiser la vie de la communauté dans l'espace territorial national afin de satisfaire aux besoins des citoyens, en veillant au respect des lois et des libertés publiques, au maintien de la paix et de l'ordre public. L'administration du territoire suppose, avant tout, l'organisation du territoire national. Celle-ci a connu une évolution dynamique positive qui a abouti aujourd'hui à une structuration en circonscriptions administratives et en collectivités territoriales.

Les circonscriptions administratives comprennent treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante (350) départements. Les collectivités territoriales comprennent outre les treize régions susmentionnées, trois cent cinquante-une (351) communes urbaines et rurales. Cette évolution de l'organisation territoriale a indéniablement apporté des avancées significatives dans l'administration du territoire. Il faut cependant souligner qu'elle comporte encore quelques insuffisances majeures qu'il importe de corriger.

Sur le plan structurel, on peut noter les insuffisances suivantes :

- l'organisation du territoire comporte des disproportions importantes qui font que certaines régions se retrouvent avec de vastes circonscriptions territoriales qui génèrent des contraintes administratives et logistiques difficiles à satisfaire ;

- les schémas de déconcentration des différents départements ministériels n'ont pas une cohérence d'ensemble conformément aux dispositions du décret y relatif ;
- le découpage administratif n'a pas suffisamment pris en compte les données culturelles historiques, ce qui, dans certaines régions, entraîne des difficultés de cohabitation.

Sur le plan fonctionnel, on note les insuffisances suivantes :

- la faiblesse du symbolisme de l'administration territoriale marquée par l'absence ou la dévalorisation des insignes et symboles de la puissance publique, contribue à la perte graduelle de l'autorité de l'Etat ;
- le transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales tarde à se concrétiser, ce qui ne permet pas à celles-ci d'avoir les capacités requises pour jouer pleinement leur rôle de catalyseur du développement local ;
- la cartographie de la répartition territoriale des services de l'Etat, en particulier des services sociaux de base sur tout le territoire, montre des disparités et des déséquilibres assez prononcés, notamment dans les régions septentrionales et orientales du pays et même dans la périphérie des centres urbains ;
- la performance générale de l'administration publique est fortement minée par la corruption et les autres formes de prévarication, le trafic d'influence, la faible application du principe de la redevabilité, le manque de professionnalisme et d'éthique de certains agents, la politisation, le favoritisme dans les nominations aux postes dans les rapports interprofessionnels, la surenchère corporatiste au détriment de la satisfaction des besoins des administrés ;
- l'inexistence d'un fichier national d'état civil unique et numérisé, les défaillances dans la délivrance des actes d'état civil, l'inexistence d'un plan d'adressage et de localisation des personnes, ne permettent pas de constituer un fichier national d'identification fiable qui favorise un traçage efficace des individus et le contrôle des populations, base d'une administration territoriale efficace.

La conjonction de ces insuffisances structurelles et fonctionnelles a pour conséquence d'entraîner une délégitimation progressive et une perte de la crédibilité de l'Etat aux yeux des citoyens, d'où l'émergence de comportements anti-institutionnels marqués par une défiance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat et une montée de l'incivisme qui amplifient les défis sécuritaires.

Le défi stratégique sera dès lors de redéfinir les principes et les règles du découpage administratif et des collectivités territoriales qui renforce la cohérence ethnoculturelle et historique, rapproche au mieux le citoyen des échelons de décision, et qui replace l'autorité locale dans ses attributs symboliques, socio-économiques, juridiques et administratifs de représentant de la puissance publique.

La sécurité intérieure est une fonction régaliennne de l'Etat. Elle consiste à assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ; à veiller à la sûreté et à la sécurité des institutions de l'Etat ; à veiller au respect des lois et au maintien de la paix et de l'ordre public.

La sécurité intérieure du Burkina Faso est née sous l'administration coloniale, à la faveur de la création des premiers embryons territoriaux de la Police et de la Gendarmerie. L'évolution du secteur de la sécurité intérieure du Burkina Faso à partir de 1960, comporte cinq grandes périodes :

- **La première période (1960-1983)** est marquée par une conception étatique classique de l'action sécuritaire, animée par les deux grandes institutions fortement centralisées et hiérarchisées que sont la police et la gendarmerie nationales. La sécurité intérieure est alors partie intégrante du Ministère de l'intérieur. Durant cette période, les défis sécuritaires, essentiellement liés au banditisme et à la délinquance urbaine, sont bien contenus.
- **La deuxième période (1983-1991)** correspond à celle de la Révolution Démocratique et Populaire marquée par une conception populaire de la défense et de la sécurité et concrétisée par la mise en place des comités de défense de la révolution (CDR) transformés plus tard en comités révolutionnaires (CR). Durant cette période, les défis sécuritaires sont bien maîtrisés grâce à la participation

populaire à la gestion sécuritaire. Toutefois, malgré la volonté de rigueur et de fermeté des autorités politiques, des cas d'abus, de dérives et de violations de droits humains sont commis par les CDR et les CR.

- **La troisième période (1991-2000)** est celle de la restauration. Les nouvelles autorités politiques issues des premières élections de la 4^{ème} République, sont revenues à une conception plus classique de la défense et de la sécurité. La Constitution confirme cette orientation. Au cours de cette période, les défis sécuritaires, caractérisés par une amplification du grand banditisme, ont amené l'autorité politique à créer, à la fin des années 90, un ministère spécifique chargé de la sécurité. Le découplage entre l'administration territoriale et la sécurité intérieure est acté. Par ailleurs, l'on assiste à l'émergence des groupes d'autodéfense dénommés « Koglwéogo », créés par les populations de certaines localités pour suppléer l'absence des forces de sécurité.
- **La quatrième période (2000-2014)** est marquée par un renouveau de la pensée policière, adossée au concept de « police de proximité », au renforcement des « pouvoirs de police » des maires et à l'opérationnalisation des « polices municipales ». Durant cette période, les défis sécuritaires ont été davantage amplifiés par la grande criminalité et le fléau des attaques à main armée. Le découplage entre sécurité intérieure et administration territoriale a été confirmé.
- **La cinquième période (2014 à nos jours)** est marquée par l'émergence de nouvelles menaces générant des défis sécuritaires plus complexes. Ces nouveaux défis sont marqués par des attaques terroristes récurrentes et violentes, la montée de l'incivisme, le développement des trafics illicites, la délinquance urbaine, la multiplication des conflits communautaires, etc. L'on assiste alors à un développement fulgurant des groupes d'autodéfense « Koglwéogo », légitimés aux yeux d'une grande partie de la population par une prestation sécuritaire de l'Etat très insuffisante ou simplement quasi-inexistante dans certaines régions.

Ce nouveau contexte met en lumière l'importance de la dimension holistique de la sécurité et la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité fondée sur le concept de

« sécurité humaine ». Procédant des orientations de la Politique et de la Stratégie de sécurité nationale, cette nécessaire réforme devra permettre de mettre en place un dispositif intégré de sécurité intérieure adapté et plus performant à la mesure des nouveaux défis sécuritaires du contexte national.

De l'analyse de la situation sécuritaire apparaît le constat que l'offre de sécurité de l'Etat est très insuffisante au regard des besoins de sécurité des citoyens. L'émergence et le développement des groupes d'autodéfense (Koglwéogo, Dozos, Rugas, etc.) trouvent leur fondement dans le vide sécuritaire ressenti par les populations qui cherchent à le combler par des initiatives communautaires locales. Ce constat est confirmé par les statistiques du Ministère de la sécurité qui indiquent que le maillage sécuritaire du territoire affiche un taux de 36% du territoire, soit plus du tiers, non couvert par des services de sécurité.

4.1.3. Le droit et la justice

Etablir le droit et garantir la justice pour tous les citoyens font partie des fonctions régaliennes majeures de l'Etat. Cela suppose que l'Etat doit légiférer et assurer une bonne administration de la justice. Dans un Etat démocratique, ces deux fonctions de législation et d'administration de la justice sont exercées par des pouvoirs distincts indépendants du pouvoir exécutif.

La fonction de législation au Burkina Faso est assurée par l'Assemblée nationale qui vote régulièrement les lois, à son initiative ou sur proposition du Gouvernement. Des textes réglementaires d'application de ces lois sont élaborés par le Gouvernement et les différentes administrations de l'Etat. La fonction de législation est donc pleinement assumée par l'Etat.

Toutefois, il est important de souligner que le domaine des lois constitue une matière assez technique voire ésotérique qui, dans un contexte national marqué par un taux d'analphabétisme très élevé, pose de sérieuses difficultés de compréhension et d'assimilation.

La Justice est une fonction régalienne majeure de l'Etat qui permet, dans le prolongement de celle de législation, d'harmoniser les rapports entre les membres de la

société en application des lois et règlements. Cette fonction est exercée par l'appareil judiciaire.

Héritière de l'administration coloniale, l'appareil judiciaire du Burkina Faso a connu une évolution progressive au gré des mutations sociopolitiques de la nation. A la faveur des bouleversements sociopolitiques engendrés par les événements insurrectionnels d'octobre 2014, l'appareil judiciaire a connu d'importantes réformes qui ont notamment renforcé le principe de son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif.

L'adoption de la loi portant organisation judiciaire au Burkina Faso le 02 mai 2019, la relecture du code pénal et du code de procédure pénale, comportent des innovations majeures censées renforcer l'ancrage institutionnel des juridictions et l'accessibilité à la justice de proximité. En dépit de ces innovations, de nombreux défis restent à relever pour une bonne administration judiciaire.

L'histoire tumultueuse du Burkina Faso depuis l'indépendance révèle l'existence de nombreux crimes de toutes sortes dont plusieurs sont restés jusque-là impunis. En effet, selon le rapport de la commission de réconciliation et des réformes en date du 14 septembre 2015, il ressort qu'un grand nombre de crimes effroyables ont été commis dans le pays depuis 1960.⁹

Ce constat d'impunité, associé à certaines défaillances de la chaîne judiciaire et aux dérives professionnelles de certains éléments des forces de l'ordre, contribuent à délégitimer la justice formelle de l'Etat aux yeux des populations qui préfèrent bien souvent se rendre justice elles-mêmes ou s'en remettre à la « justice populaire » des Koglwéogo jugée parfois plus efficace même si celle-ci est irrespectueuse des normes du droit moderne¹⁰. En somme, les lenteurs et les insuffisances de l'appareil judiciaire face aux fortes attentes de la population, érodent progressivement les ressorts de la cohésion sociale et impactent négativement la sécurité nationale.

⁹ Le rapport indique au total 5065 cas dont 145 crimes de sang et autres atteintes à l'intégrité physique, 1258 crimes économiques et autres atteintes aux biens, et 4880 pour les cas d'injustice.

¹⁰ Voir résultats du Rapport d'enquête sur la sécurité, réalisé et publié en septembre 2018 par Action pour la sécurité humaine.

L'évolution de la notion de justice a fait émerger le concept de droits humains. Ce concept découle d'une exigence universelle qui transcende les distinctions sociales et politiques, pour accorder à toute personne humaine, des droits inaliénables qui relèvent du droit naturel et dont la garantie et la protection sont assurées par l'Etat. Il est de nos jours indéniable que la justice et les droits humains constituent un enjeu majeur de la paix et de la sécurité. Il est tout à fait illusoire de vouloir bâtir une société stable et sécurisée dans un Etat peu soucieux de la justice et des droits humains.

4.1.4. La Monnaie et la souveraineté économique, financière et fiscale

Le monopole de la monnaie est l'une des prérogatives les plus importantes de l'Etat et de l'expression de la souveraineté nationale. La monnaie constitue un attribut régalien par essence. Elle est l'un des symboles extérieurs de l'indépendance d'une nation, ainsi qu'un outil de développement et de la politique économique.

Le Burkina Faso, comme toutes les anciennes colonies d'Afrique, a connu plusieurs mutations liées à sa monnaie. Ayant dû abandonner les monnaies précoloniales comme les cauris et les perles, il a été intégré à l'espace des comptoirs financiers d'Afrique (CFA) au sein de l'UMOA en 1962, puis à la Communauté financière d'Afrique (CFA). Cette monnaie continue d'être la monnaie officielle de la zone CFA. Une tendance très forte se dessine présentement pour la création d'une nouvelle monnaie communautaire de l'espace CEDEAO dénommée Eco.

La monnaie commune ou unique, loin d'être une entrave aux attributs régaliens de l'Etat, serait plutôt un vecteur de renforcement de l'intégration économique et d'une souveraineté partagée. En intégrant l'UMOA en 1962, le Burkina Faso a souverainement décidé de renoncer à sa souveraineté monétaire au bénéfice d'un espace sous-régional intégré. La création de l'Eco devrait être un approfondissement et un élargissement de ce processus.

Une monnaie unique entièrement gérée collectivement par les Etats de la Communauté, devrait permettre de renforcer leur souveraineté économique, financière et fiscale ainsi que leur solidarité politique et sécuritaire.

4.2. De la gouvernance politique

Le contexte politique du Burkina est confronté à de multiples défis qui impactent la sécurité nationale. Il résulte d'une histoire politique très tumultueuse structurée par une quête permanente de liberté, de démocratie et de respect des droits humains.

La gouvernance politique du Burkina Faso depuis l'indépendance est marquée par une succession de régimes politiques démocratiques issus d'élections pluralistes, de régimes d'exception et de transition issus de coups d'Etat ou d'insurrections populaires. Les luttes politiques et syndicales parfois très violentes et sanglantes qui ont jalonné la marche historique de la nation, ont permis au peuple d'arracher d'importants acquis politiques et démocratiques.

Cependant, en dépit de ces acquis, l'analyse du contexte politique laisse apparaître que la gouvernance politique demeure confrontée à de nombreux défis qui impactent la sécurité nationale :

- la quête toujours forte du peuple pour plus de liberté, de démocratie, de justice, d'équité et de respect des droits humains ;
- la forte polarisation de la vie politique porteuse de graves risques sur la cohésion sociale et l'unité nationale ;
- la persistance des cas de corruption et d'impunité qui augmentent les frustrations sociales faisant le lit de l'incivisme et de l'extrémisme violent ;
- la demande de plus en plus forte de la jeunesse pour la résolution de ses problèmes spécifiques liés aux questions de leur éducation, du développement de leur potentiel humain et de leur insertion socioprofessionnelle ;
- la persistance des défis liés au respect et à la promotion des droits humains, notamment en ce qui concerne ceux de la femme et la promotion du genre en général ;
- les insuffisances en matière d'ancrage des valeurs démocratiques dans les comportements des citoyens ;

- la montée de l'incivisme et des comportements anti-institutionnels marqués par une tendance à la défiance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat ;
- la désaffection de plus en plus prononcée des citoyens vis-à-vis de la politique ;
- l'effritement des valeurs culturelles de la nation ;
- la surenchère des mouvements sociaux qui paralysent parfois l'administration publique au détriment de la satisfaction des besoins sociaux de la grande majorité de la population ;
- la perte progressive de légitimité, de crédibilité de l'Etat et des élites politiques aux yeux des citoyens.

4.3. De la gouvernance socioéconomique

Le contexte socioéconomique est confronté à de multiples défis qui questionnent la gouvernance économique et sociale du Burkina Faso depuis l'indépendance.

Fortement tributaire des conditions climatiques et géographiques très défavorables, le Burkina Faso est confronté à d'importants défis de développement. Dans les rapports annuels du PNUD sur l'indice de développement humain, il est régulièrement classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Néanmoins, l'analyse macroéconomique du Burkina Faso fait apparaître des progrès économiques constants en dépit des aléas climatiques, de la situation sécuritaire difficile et du contexte mondial contraignant et même parfois défavorable.

Structurée par une forte volonté politique qui a permis au pays de se doter d'instruments rationnels de planification du développement tels que l'Etude nationale prospective (ENP) et les Plans nationaux de développement (PND), la gouvernance économique du pays depuis l'indépendance, en dépit d'importants progrès enregistrés, a graduellement généré des vulnérabilités structurelles qui impactent la sécurité nationale :

- la précarité des conditions de vie dans le milieu rural et dans la périphérie des centres urbains qui a pour conséquences de favoriser l'exode rural, d'alimenter l'insécurité, de générer des frustrations sociales et de créer les conditions d'une vulnérabilité sociale ;

- l'aggravation tendancielle des défis d'une jeunesse confrontée aux conséquences d'un système éducatif inadapté, d'une éducation familiale et sociétale défailante, d'une permissivité sociale qui favorise la déperdition des valeurs culturelles, les comportements pervers ainsi que la consommation des stupéfiants et de l'alcool. Tout cela crée les conditions d'une vulnérabilité qui expose la jeunesse à la séduction des discours radicaux de l'extrémisme violent ;
- la persistance des défis liés au genre ;
- le développement de la corruption et la persistance des crimes économiques malgré l'existence d'un cadre réglementaire de gestion rationnelle des ressources, de structures de contrôle et de lutte contre la corruption ;
- l'existence de profondes inégalités dans la répartition des richesses nationales qui ont pour conséquences de générer des exclusions sociales, d'agrandir le fossé entre riches et pauvres et de saper les bases de la cohésion sociale ;
- l'existence de déséquilibres prononcés dans le développement territorial générant ainsi de grandes disparités de niveaux de développement des régions ;
- les incohérences de la gestion du foncier urbain et rural qui génèrent de nombreux conflits ouverts ou latents. De plus, l'accaparement des terres par les plus nantis au détriment des producteurs, favorise une braderie incontrôlée des terres au risque de compromettre la souveraineté sur les ressources foncières nationales ;
- la persistance de la crise du pastoralisme ;
- le développement de la fraude douanière et fiscale et de la contrebande ;
- l'utilisation incontrôlée des pesticides, herbicides et des produits dangereux dans les modes de production, ce qui a pour conséquence d'induire de graves risques sur l'environnement ;
- le faible impact de l'aide publique au développement cumulée depuis les indépendances en dépit de son importance chiffrée ;

- la non maîtrise des questions liées à la démographie galopante et à la gestion des flux migratoires ;
- la forte dépendance du Burkina Faso vis-à-vis notamment de certains des secteurs stratégiques de l'économie nationale, entraînant ainsi une vulnérabilité stratégique porteuse de risques majeurs pour la sécurité nationale.

4.4. De la gouvernance sécuritaire

Le Burkina Faso est confronté à une situation sécuritaire préoccupante qui, depuis 2015, connaît une forte dégradation qui menace les fondements vitaux de la nation. La nature et l'ampleur des défis sécuritaires mettent en lumière les réalités complexes du nouveau contexte stratégique régional et national.

L'une des caractéristiques majeures de la situation sécuritaire actuelle du Burkina Faso est la mise en contexte d'une nouvelle conflictualité multifactorielle marquée par des menaces hybrides et asymétriques, par des attaques armées terroristes récurrentes et de plus en plus violentes, par une diversification des acteurs de la violence et par l'amplification des défis sécuritaires.

Aujourd'hui, l'insécurité ambiante associée à une activité terroriste très soutenue, menace l'intégrité du territoire national, la stabilité sociopolitique, la cohésion sociale, l'unité nationale, l'économie nationale, l'éducation nationale, la culture et l'identité nationale, l'avenir de la jeunesse, le développement durable et plus dangereusement, les fondements existentiels de l'Etat et de la nation.

Le réajustement de la gouvernance de la sécurité est donc une exigence démocratique accrue, et passe par une réforme audacieuse et nécessaire du secteur de la sécurité, en vue de garantir la stabilité nécessaire au développement économique, social, culturel et la démocratie. Un tel réajustement de la gouvernance devrait reposer sur les principes fondamentaux suivants :

- l'affirmation du principe de la subordination des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)¹¹ aux autorités démocratiquement élues ;
- le renforcement du contrôle démocratique et citoyen du secteur de la sécurité ;
- le renforcement du leadership institutionnel, politique, stratégique et opérationnel du secteur de la sécurité ;
- le renforcement des capacités professionnelles des ressources humaines du secteur de la sécurité ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services et forces de sécurité ;
- la réorganisation de l'architecture de sécurité nationale pour tenir compte des nouvelles exigences stratégiques du contexte sécuritaire national.

V. LES CONCLUSIONS MAJEURES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE STRATEGIQUE

L'analyse du contexte stratégique international, régional et national dresse l'état de la paix dans le monde, identifie les enjeux et les défis et dessine les perspectives stratégiques ainsi que les tendances lourdes. Il en résulte des conclusions déterminantes qu'il importe de prendre en compte dans l'identification des menaces, risques et vulnérabilités ainsi que dans la définition de la vision et des objectifs stratégiques de la sécurité nationale. Ces conclusions sont les suivantes :

- l'aggravation des tensions dans le monde ainsi que les rivalités entre les grandes puissances accentuent les craintes d'un conflit majeur mondial dont les conséquences impacteront le cas échéant la paix et la sécurité internationales et donc la sécurité nationale du Burkina Faso ;
- le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde, est exposé aux enjeux et aux défis sécuritaires du contexte stratégique mondial. Il lui importe donc d'élaborer des approches stratégiques pour développer des capacités de résilience optimale adaptées aux défis du contexte stratégique international ;

¹¹ Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont constituées des Forces et services de défense et des Forces et services de sécurité intérieure.

- la définition d'un référentiel stratégique unique de sécurité nationale s'affirme comme un impératif de premier ordre qui fonde la pertinence de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de sécurité nationale ;
- la nature des défis sécuritaires identifiés confirme l'exigence d'une approche holistique dans les réponses à y apporter ;
- la montée du sentiment anti-ingérence étrangère en Afrique est une donnée stratégique importante à considérer par les autorités politiques africaines ;
- les nécessités d'un changement des paradigmes conceptuel, organisationnel et opérationnel demeurent des impératifs à satisfaire dans le court, le moyen et le long terme ;
- la nécessité, voire l'urgence de prendre des dispositions pour encadrer les initiatives locales de sécurité est devenue un impératif majeur à satisfaire ;
- la nécessité de réhabiliter les fonctions régaliennes de l'Etat aux yeux des citoyens est une exigence fondamentale à satisfaire ;
- la nécessité d'une réforme de la défense nationale et du secteur de la sécurité intérieure est une exigence fondamentale de premier plan ;
- la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme constitue une priorité stratégique nationale de premier plan.

**CHAPITRE IV :
LES MENACES, RISQUES ET
VULNERABILITES**

I. DEFINITIONS

Dans un contexte mondial marqué par un foisonnement de définitions plus ou moins divergentes ou nuancées selon les approches, il est d'une absolue nécessité pour un besoin évident de cohérence conceptuelle nationale, de clarifier les concepts de menace, risque et vulnérabilité, afin d'en avoir une compréhension commune.

Au sens de la présente Politique de sécurité nationale, les définitions conceptuelles suivantes ont été retenues pour servir de référentiel unique dans les différentes approches politiques et stratégiques de la sécurité nationale.

1.1. Menace

Il faut entendre par menace, un danger identifié, plus ou moins imminent, susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale du Burkina Faso, ou une possibilité d'agression à l'encontre de ses intérêts nationaux et concrétisée par une volonté et des capacités. Dans le contexte de la mondialisation, on assiste à une mutation structurelle des menaces qui sont de plus en plus diffuses, hybrides, transnationales et asymétriques.

1.2. Risque

Il faut entendre par risque, un danger potentiel ou la possibilité de survenance d'un événement soudain, calamiteux et irréversible, trouvant son origine soit dans le déchaînement d'éléments naturels, soit dans le dysfonctionnement d'une activité normale et susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens ou aux intérêts de la nation. Un risque peut devenir une menace réelle.

1.3. Vulnérabilité

Il faut entendre par vulnérabilité, une fragilité ou une faille d'un dispositif, d'un système, d'une situation sociale ou d'un secteur de la vie du Burkina Faso, susceptible de faire l'objet d'une agression ou d'être exploitée par une entité hostile en vue de porter atteinte aux intérêts nationaux.

Au Burkina Faso, les vulnérabilités sont d'ordre structurel, physique, politique, économique, social, culturel, moral, ou organisationnel.

II. IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION

2.1. Les menaces

2.1.1. Les menaces majeures

- les agressions extérieures ;
- le terrorisme ;
- la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- les ingérences extérieures ;
- les visées impérialistes des puissances extérieures ;
- les menées subversives ;
- l'espionnage ;
- les actes de sabotage ;
- les cyberattaques ;
- la criminalité transnationale organisée (trafics illicites divers) ;
- les pillages et les prédatons sur les ressources naturelles ;
- les conflits communautaires ;
- la crise du pastoralisme ;
- la dégradation de l'environnement ;
- la corruption, la prévarication ;
- les armes de destruction massive ;
- la course aux armements ;
- les coups d'État ;
- les mutineries ;
- les rebellions armées ;
- les vellétés sécessionnistes ou revendications indépendantistes ;
- les déchets NRBC (Nucléaire, Radiologique, biologique et Chimique) ;
- les milices armées ;
- l'insécurité alimentaire.

2.1.2. Les menaces secondaires

- la consommation de produits qui attentent à la santé publique (les boissons et les huiles frelatées, les produits avariés, les médicaments contrefaits, stupéfiants, etc.) ;
- l'utilisation incontrôlée des produits dangereux (pesticides, explosifs, cyanure, NRBC) ;
- la stigmatisation et l'exclusion sociale ;
- la cybercriminalité ;
- les ravageurs et déprédateurs des cultures ;
- le braconnage ;
- l'intolérance religieuse, politique et culturelle ;
- la compétition mondiale pour l'accès aux ressources stratégiques ;
- la fraude douanière ;
- la fraude fiscale ;
- la délinquance urbaine ;
- l'orpaillage anarchique ;
- les importations anarchiques ;
- la délinquance juvénile ;
- les revendications sociales violentes ;
- les troubles à l'ordre public ;
- la xénophobie ;
- le bradage du patrimoine culturel (trafics, vol, vente à vil prix) ;
- la raréfaction des ressources naturelles hydrauliques et énergétiques mondiales.

2.2. Les risques

2.2.1. Les risques environnementaux

Le contexte du changement climatique a significativement aggravé les risques environnementaux sur la sécurité nationale.

- les catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, tempêtes violentes, famines, etc.) ;
- les pollutions environnementales (déchets toxiques, déchets plastiques, pesticides, émissions de gaz à effets de serre, produits d'orpillage, produits NRBC (Nucléaire, Radiologique, biologique et Chimique) ;
- les feux de brousse ;
- les effets du changement climatique ;
- les défrichements anarchiques.

2.2.2. Les risques accidentels de grande ampleur :

- les incendies ;
- les accidents aériens ;
- les accidents ferroviaires ;
- les accidents routiers ;
- les explosions ;
- les éboulements ;
- les effondrements d'immeubles.

2.2.3. Les risques sanitaires :

- les épidémies ;
- les intoxications microbiennes ou chimiques ;
- les médicaments de la rue ;
- les maladies émergentes.

2.2.4. Les risques sociopolitiques :

- les blocages institutionnels ;
- les crises sociopolitiques ;
- les tripatouillages et violations de la Constitution ;
- les revendications identitaires violentes et les replis identitaires ;
- les crises pré et post électorales ;

- les mouvements massifs de populations (déplacés internes et réfugiés) ;
- la raréfaction des ressources naturelles hydrauliques et énergétiques mondiales ;
- les frustrations sociales relatives à l'existence de dossiers conflictuels non encore résolus (crimes de sang et économiques impunis, dossiers judiciaires pendants, dossiers sur le foncier urbain et rural, crise du pastoralisme) ;
- les litiges sur la gestion du foncier urbain et rural.

2.2.5. Les risques technologiques

- les contaminations NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) dues aux mauvaises manipulations ;
- les effets non maîtrisés des manipulations génétiques (coton Bt, moustiques transgéniques) sur la santé humaine.

2.2.6. Les risques économiques

- les crises économiques, financières et commerciales ;
- l'inflation des prix des produits de base ;
- la spéculation ;
- les risques alimentaires causés par les ravageurs, les criquets pèlerins, la chenille légionnaire, les oiseaux granivores, les sécheresses, les vols de bétail, de récolte, la faible rémunération des récoltes, les famines.

2.2.7. Les risques liés à l'environnement international

- les crises majeures dans les pays voisins ;
- les crises économiques, financières et commerciales régionales ou mondiales ;
- les conflits interétatiques et régionaux ;
- les crises diplomatiques ;

- les risques sociodémographiques : l'explosion démographique, les migrations internes massives ;
- les risques religieux : les conflits inter-religieux, la perte de contrôle du discours religieux, le fanatisme, l'intolérance religieuse.

2.3. Les vulnérabilités

- la porosité des frontières terrestres ;
- la faiblesse du contrôle de l'espace aérien ;
- les insuffisances capacitaires de l'Etat (en matière d'anticipation stratégique, de surveillance du territoire et de l'espace aérien, de protection des centres vitaux, des sites et installations névralgiques, de moyens d'intervention rapide, etc.) ;
- l'effritement de l'autorité de l'Etat ;
- la faible présence de l'Etat dans certaines régions du pays ;
- les déficits capacitaires des forces de défense et de sécurité ;
- la faiblesse du maillage territoriale en matière de sécurité ;
- les frustrations sociales ;
- l'inaccessibilité de certaines zones ;
- la précarité des conditions de vie de certaines régions ;
- le bas niveau d'éducation de certaines couches de la population (ignorance et analphabétisme) ;
- l'inadaptation du système éducatif national ;
- la pauvreté et le chômage endémique de certaines couches sociales en particulier des jeunes ;
- l'insuffisance de l'offre des services sociaux de base dans certaines régions (santé, éducation, eau, assainissement, sécurité sociale, état civil, etc.) ;
- la perte graduelle de confiance entre les citoyens et l'Etat ;
- la mal gouvernance dans les administrations ;
- la raréfaction tendancielle des ressources naturelles ;
- la morosité économique ;

- la dépendance énergétique vis-à-vis des pays voisins ;
- la dépendance vis-à-vis des produits industriels extérieurs ;
- l'effritement graduel des valeurs fondamentales de la nation ;
- la corruption et la prévarication ;
- l'impunité ;
- la pauvreté ;
- les inégalités sociales ;
- la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis des pays voisins pour ses approvisionnements et ses échanges commerciaux ;
- la faiblesse de l'autonomie stratégique du pays en matière de télécommunications, de transport aérien, d'énergie, de stocks de sécurité ;
- l'absence de contrôle des infrastructures et systèmes de télécommunication ;
- la dépendance aux financements extérieurs ;
- l'absence d'une politique cohérente en matière de recherche.

**CHAPITRE V :
LA VISION ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE
SECURITE NATIONALE**

I- LA VISION DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

Héritier et fier d'une histoire multiséculaire forgée sur un socle de valeurs ancestrales, d'abnégation dans le travail, de courage, de bravoure, de résistance à l'oppression, d'intégrité, de tolérance, de solidarité et de patriotisme, le peuple burkinabè s'est engagé, à travers sa Constitution, à édifier une nation prospère, solidaire et unie ainsi qu'un Etat démocratique unitaire et laïc, garantissant l'exercice des droits individuels et collectifs, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice pour tous.

La réalisation de ce dessein national suprême implique l'exigence de créer les conditions nécessaires d'une sécurité nationale optimale selon la vision suivante :

« Faire du Burkina Faso à l'horizon 2050, une nation paisible, stable, unie et prospère, qui garantit une protection optimale de ses intérêts fondamentaux, assure la sécurité de ses institutions et promeut la sécurité humaine de ses citoyens ».

La vision de la Politique de sécurité nationale, qui prolonge et va au-delà de la vision de l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025, est fondée sur une finalité sous-tendue par une approche holistique et structurée par une triple exigence.

1.1. La finalité

La Politique de sécurité nationale du Burkina Faso est l'ensemble des orientations et des options prises, des conditions créées et des dispositions mises en œuvre en vue d'assurer la promotion et la défense des intérêts fondamentaux de la nation. Elle affirme la souveraineté du Burkina Faso en tant que nation indépendante exerçant librement ses choix et assumant avec responsabilité ses obligations régaliennes nationales, régionales et internationales. Elle s'exerce sur l'ensemble des secteurs de la vie nationale et vise, en particulier, à fédérer en un continuum dynamique global, les secteurs de la défense, de la sécurité intérieure, de la diplomatie, de la justice, de l'économie, de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'éducation, de la culture et des autres secteurs du développement.

1.2. L'approche holistique

Procédant d'une approche holistique qui souligne l'intime corrélation entre sécurité et développement, l'orientation de la sécurité nationale du Burkina Faso se fonde sur l'affirmation qu'une gouvernance vertueuse et équilibrée de tous les secteurs de la vie nationale, associée à des options stratégiques pertinentes et cohérentes, constituent les fondements d'une nation forte, paisible, stable, prospère et résiliente. La réalisation de la prospérité du peuple burkinabè implique l'impératif de garantir une sécurité nationale qui satisfasse à une triple exigence, celle d'un Etat stable qui assume pleinement ses obligations régaliennes, d'une sécurité humaine satisfaisante pour les générations présentes et futures et d'une protection optimale des intérêts fondamentaux de la nation.

1.3. Une triple exigence

1.3.1. L'exigence d'un Etat stable qui assume pleinement ses prérogatives et ses obligations régaliennes

L'une des exigences majeures de la sécurité nationale est celle d'un Etat capable d'affirmer sa souveraineté, d'assurer sa légitimité et d'assumer toute la plénitude de ses prérogatives et de ses obligations régaliennes de protection de son territoire, de ses citoyens et de promotion de sa prospérité. Il en découle l'impératif de garantir la sécurité de l'Etat et de ses attributs existentiels, d'assurer le fonctionnement démocratique régulier des institutions et de l'administration afin que celles-ci soient en capacité de gagner la confiance des citoyens et d'affirmer l'autorité nécessaire pour exercer leurs prérogatives et faire prévaloir l'intérêt général.

Elle proscrit la prise du pouvoir par les armes et affirme la subordination des forces de défense et de sécurité à l'autorité civile.

1.3.2. L'exigence d'une sécurité humaine satisfaisante pour le peuple

La Politique de sécurité nationale du Burkina Faso intègre dans son approche, une évolution notionnelle majeure du concept de sécurité vers celui de sécurité humaine. En effet, la nature des défis, des menaces et des risques sécuritaires du contexte contemporain fait de la sécurité humaine une forte exigence nouvelle. Celle-ci transcende l'acception restrictive centrée sur la sécurité de l'Etat pour intégrer la responsabilité de

protéger les citoyens, de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de promouvoir le développement comme exigence d'une sécurité humaine durable.

La Politique de sécurité nationale du Burkina Faso intègre ainsi l'exigence de procurer au peuple burkinabè, une sécurité humaine qui couvre sa sécurité physique individuelle et collective, la sécurité de ses biens matériels et immatériels, sa sécurité alimentaire, sa sécurité sanitaire, sa sécurité économique, sa sécurité sociale, sa sécurité juridique et l'exercice de ses droits fondamentaux.

1.3.3. L'exigence d'une protection optimale des intérêts nationaux

Au-delà des exigences de sécurité étatique et humaine, la Politique de sécurité nationale du Burkina Faso affirme également celle, tout aussi forte, de garantir une protection optimale des intérêts fondamentaux de la nation. Cette dimension de la sécurité nationale est éminemment unitariste, en ce qu'elle vise à préserver et promouvoir tout ce que la nation partage en commun et qui est essentiel pour sa survie et sa prospérité. L'exigence d'une protection optimale des intérêts nationaux souligne l'impératif de défendre les intérêts vitaux et les intérêts stratégiques économiques, politiques, scientifiques, culturels, sociaux et de préserver les intérêts périphériques de la Nation, contre toutes les formes d'agressions, de menaces et de risques.

II- LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

La vision de la sécurité nationale définie supra se décline en six (06) objectifs politiques:

OBJECTIF 1 : Défendre l'intégrité du territoire national, l'indépendance et la souveraineté nationales, l'Etat et les institutions républicaines du Burkina Faso contre toutes les formes d'agressions, de menaces et de risques extérieurs et intérieurs.

La réalisation de cet objectif constitue la première condition de la sécurité nationale et vise à assurer la sauvegarde des fondements existentiels de l'Etat en tant qu'entité unitaire souveraine garant de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Elle permet à l'Etat d'être en capacité d'exercer la plénitude de ses prérogatives régaliennes sur l'ensemble de son espace de souveraineté comprenant l'espace territorial national (y

compris des enclaves diplomatiques à l'étranger), l'espace aérien national, le cyberspace national.

OBJECTIF 2 : Protéger le peuple burkinabè et ses biens à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, contre toutes les formes de menaces et de risques tout en lui garantissant la sécurité humaine durable nécessaire à l'exercice de ses droits fondamentaux.

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant de procurer au peuple burkinabè, un environnement de vie qui garantit :

- sa sécurité physique individuelle et collective ;
- sa protection civile ;
- la sécurité de ses biens matériels et immatériels ;
- sa sécurité économique ;
- l'exercice de ses droits fondamentaux.

OBJECTIF 3 : Préserver et consolider l'unité nationale et garantir la stabilité politique, la justice et la paix sociale.

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions nécessaires à l'édification d'une nation stable, unie et résiliente. Elle permet ainsi de promouvoir la cohésion sociale, de renforcer le socle du vivre-ensemble et de prévenir les conflits sociaux ainsi que les crises internes grâce à une gouvernance vertueuse qui garantit :

- une bonne administration de la justice ;
- une répartition juste et équitable des richesses nationales ;
- un développement équilibré à terme des régions ;
- une lutte efficace contre la corruption et l'impunité ;
- la réduction des inégalités sociales ;
- le développement du potentiel humain de toutes les couches sociales de la population et en particulier celui des femmes et des jeunes.

OBJECTIF 4 : Protéger l'économie nationale contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre le développement humain durable du peuple burkinabè.

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions nécessaires à un développement durable endogène indispensable à la réalisation de la sécurité humaine et de la prospérité des générations actuelles et futures du peuple burkinabè. Elle consiste à :

- protéger les secteurs stratégiques de l'économie nationale, les infrastructures névralgiques, les ressources naturelles, les biens et les intérêts économiques, sociaux et culturels ;
- garantir un espace de sécurité nécessaire à l'exercice de l'activité économique créatrice des richesses ;
- promouvoir et protéger le potentiel industriel national, les entreprises nationales en particulier les petites et moyennes entreprises, indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple burkinabè.

OBJECTIF 5 : Protéger l'environnement contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre la sécurité humaine du peuple burkinabè.

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant de garantir au peuple burkinabè, un environnement de vie sain qui contribue à sa sécurité humaine ainsi qu'à l'effort mondial pour la préservation de l'avenir de la planète Terre. Elle consiste à :

- protéger et régénérer les ressources environnementales ;
- renforcer la résilience nationale vis-à-vis des chocs climatiques ;
- promouvoir un cadre de vie sain pour la population ;
- contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique.

OBJECTIF 6 : Promouvoir la coopération régionale et internationale en faveur de la paix et de la sécurité.

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant au Burkina Faso de bénéficier d'un environnement de paix, de sécurité et de solidarité avec ses voisins et les autres nations du monde, tout en assurant son rayonnement sur la scène régionale

et internationale. Cet objectif recommande la conception et la mise en œuvre d'une politique extérieure dynamique et pertinente permettant au Burkina Faso d'établir des relations diplomatiques conformes à ses intérêts et en cohérence avec les exigences de la sécurité nationale.

CHAPITRE VI :
LE CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

I. ORIENTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

La Politique de sécurité nationale constitue le premier référentiel politico-stratégique de la sécurité nationale. Comme telle, elle définit la vision ainsi que les objectifs politiques à atteindre, et permet ainsi de donner une cohérence globale transparente à la gouvernance sécuritaire de l'Etat jusqu'à l'horizon 2050.

En raison du caractère participatif et inclusif de son processus d'élaboration, la Politique de sécurité nationale a vocation à favoriser une meilleure approche stratégique et opérationnelle des réponses aux défis sécuritaires et à instaurer une saine confiance de tous les acteurs de la sécurité nationale, y compris la population civile.

En tant que document d'orientation politique, la Politique de sécurité nationale nécessite pour sa mise en œuvre, l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale qui en est la suite logique. De ce fait, la Politique de sécurité nationale et la Stratégie de sécurité nationale constituent un couple complémentaire indissociable. Elles sont complétées par d'autres outils qui, agrégés dans un alignement stratégique cohérent, assurent la pertinence et l'efficacité de la gouvernance globale de la sécurité nationale. Articulé comme tel, le cadre opérationnel global de mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale comprend :

- la stratégie de sécurité nationale ;
- les stratégies sectorielles ;
- les stratégies spécifiques ;
- les plans particuliers.

II. DE LA STRATEGIE DE SECURITE NATIONALE

La Stratégie de sécurité nationale est une description formelle des voies et moyens pour mettre en œuvre la Politique de sécurité nationale. Son élaboration consiste en un processus méthodique qui vise à mettre en étroite relation, les objectifs définis (fins), les concepts envisagés pour la réalisation de ces objectifs (voies) et les ressources disponibles (moyens).

Le processus d'élaboration de la Stratégie de sécurité nationale consiste, entre autres, à définir le concept stratégique pour la réalisation des objectifs définis par la Politique de sécurité nationale, construire les piliers de la stratégie et établir les priorités stratégiques à la lumière de l'évaluation du risque stratégique et des ressources disponibles. Le processus consiste également à définir les éléments de mise en œuvre notamment les principes fondamentaux, les grandes fonctions stratégiques, les contributions des différentes composantes de la Nation, l'architecture de la sécurité nationale, le plan d'action assorti de son mécanisme de financement ainsi que son dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation, le plan de communication. La Stratégie de sécurité nationale décline également les orientations pour l'élaboration des stratégies sectorielles, des stratégies spécifiques et des plans particuliers notamment pour la mise œuvre des grandes réformes sécuritaires.

III. DES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES

Dans le souci d'assurer une cohérence globale et un alignement stratégique adéquat, des politiques et stratégies sectorielles sont définies dans les domaines clés concourant directement et prioritairement à la mise en œuvre des six (06) objectifs de la Politique de sécurité nationale. Ce sont :

- la politique extérieure avec ses stratégies ;
- la politique sectorielle justice et droits humains avec ses stratégies ;
- la stratégie de défense avec ses plans d'action ;
- la stratégie de sécurité intérieure avec ses plans d'action ;
- la stratégie de sécurité pénitentiaire avec ses plans d'action ;
- la stratégie de protection civile avec ses plans d'action ;
- la stratégie de protection de l'économie nationale avec ses plans d'action ;
- la stratégie de protection de l'environnement avec ses plans d'action ;
- la stratégie de sécurité sanitaire avec ses plans d'action ;
- la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec ses plans d'action.

IV. DES STRATEGIES SPECIFIQUES

Selon les orientations de la Stratégie de sécurité nationale, les stratégies spécifiques sont définies. Elles ont pour vocation d'apporter des solutions opérationnelles aux différentes problématiques de la sécurité nationale identifiées dans les analyses diagnostiques.

V. DES PLANS PARTICULIERS

Des plans particuliers peuvent être élaborés pour la mise en œuvre de réformes ou pour opérationnaliser certaines options stratégiques définies dans les stratégies sectorielles ou spécifiques. Ces plans permettent ainsi d'apporter des solutions opérationnelles particulières à des problématiques spécifiques identifiées dans les analyses diagnostiques.

Le présent document de Politique de sécurité nationale est accompagné d'un lexique des termes utilisés et d'un dossier thématique qui contient l'ensemble des matériaux ayant servi à son élaboration (TDR, notes, rapports d'analyses, rapports d'études, rapports de consultations, documents divers).